

Le Maire
Christophe SUMONT

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

VILLE DE SIN LE NOBLE



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018



Sin le Noble
proche de vous

I - Rappel réglementaire : un débat obligatoire

La loi du 06 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat d'orientation budgétaire est donc un exercice réglementaire puisque cette disposition est reprise par l'article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

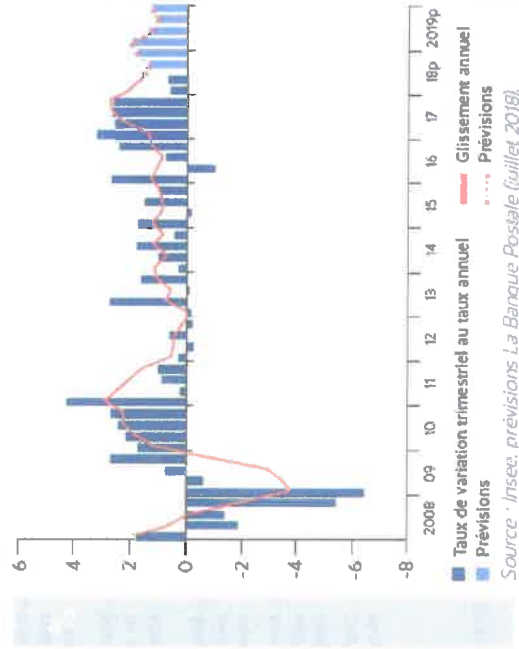
Dans le cadre de la volonté municipale de doter la collectivité d'outils de pilotage budgétaire, le débat d'orientation budgétaire, par le passé présenté au printemps, est avancé à l'automne. L'objectif recherché étant de permettre l'adoption du budget primitif lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2018 et de débiter l'année nouvelle avec un budget voté comme ce fut le cas pour le budget 2018 adopté le 18 décembre 2017.

II - Les éléments de contexte liés à la conjoncture nationale

Après une progression du PIB de 2,3 % en 2017, la croissance de l'économie française a été à la peine au 1er semestre (moins de 1 % en rythme annuel). Cela tient surtout à la ponction qu'ont exercée sur le pouvoir d'achat des ménages la hausse du prix du pétrole, le relèvement des taxes sur le tabac et le carburant ainsi que l'augmentation de la CSG ; les grèves dans les transports ont pu jouer aussi. La seconde partie de l'année devrait être plus favorable à la consommation des ménages, grâce notamment à la suppression partielle de la taxe d'habitation. Au total, le PIB progresserait de 1,6 % en 2018, puis de 1,5 % l'an prochain, sous l'hypothèse que les tensions commerciales et les difficultés rencontrées par certains pays émergents se tempèrent.

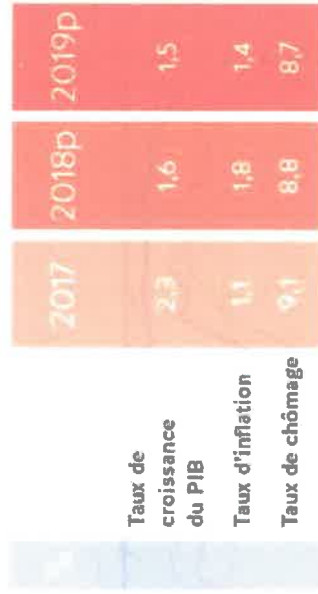
ÉVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

moyennes annuelles

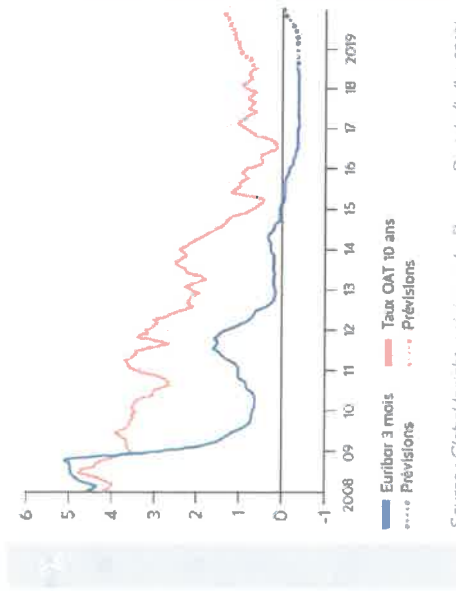


p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

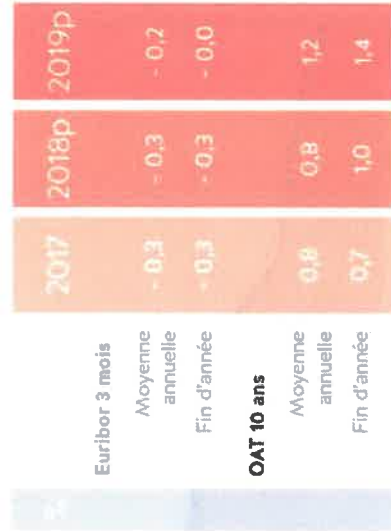
ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



Données fournies par le service des Etudes Économiques de La Banque Postale. Retrouvez l'ensemble de leurs prévisions et publications : <https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes-economiques.html>

TAUX D'INTÉRÊT

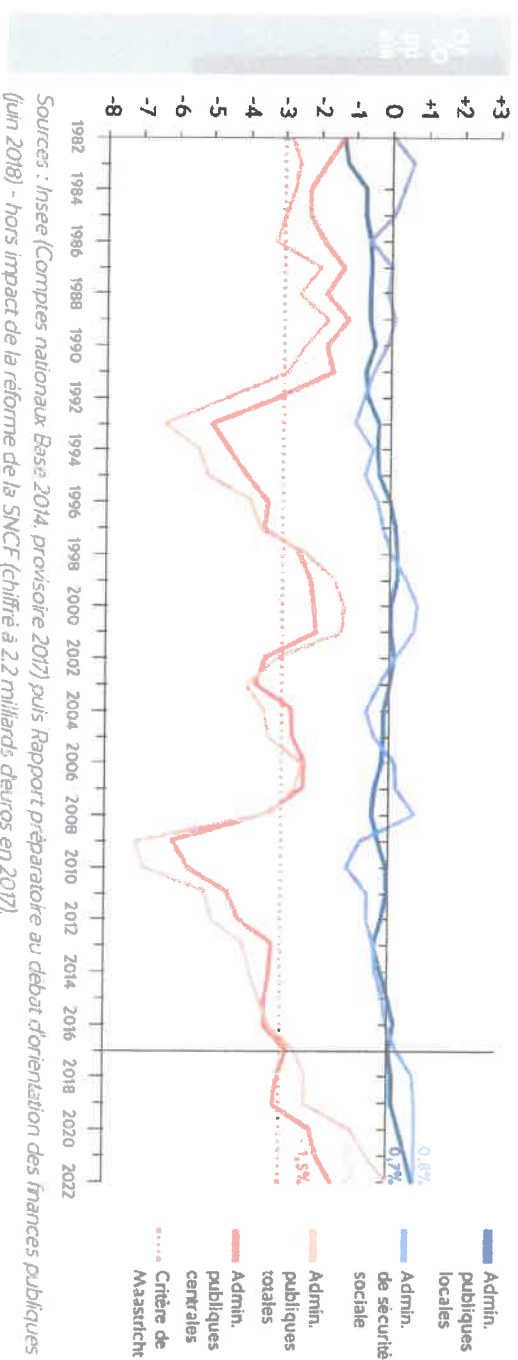


p : prévisions

Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

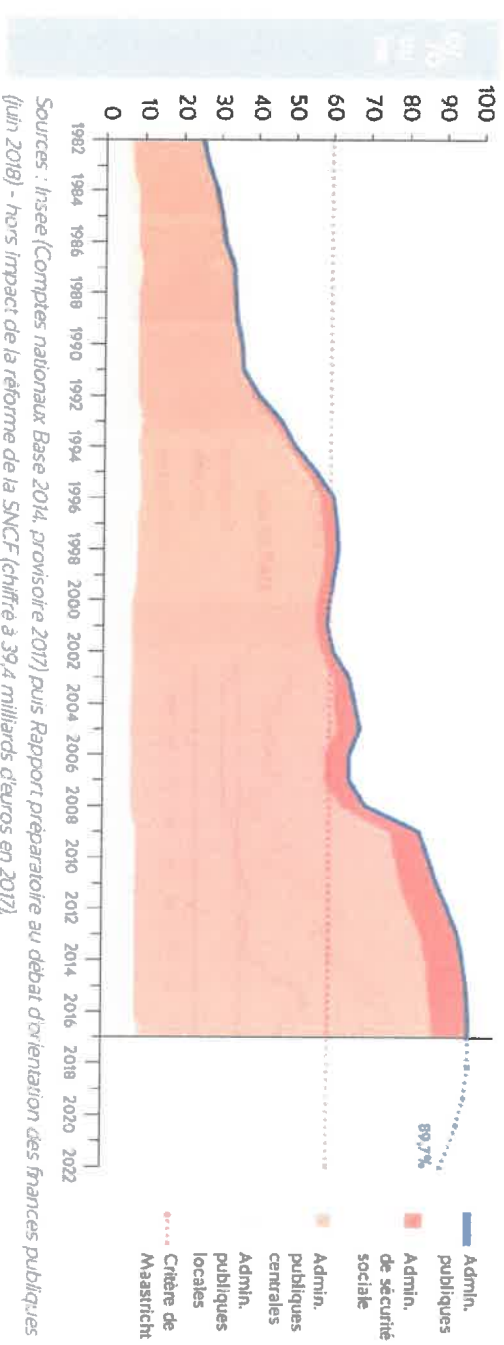
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La Banque Postale Collectivités Locales



III - Le contexte 2018 des finances publiques locales

En 2018, la faible progression (+ 0,9 %) des dépenses de fonctionnement des collectivités locales permettrait une nouvelle augmentation de l'épargne brute (+ 2,8 % après + 4,1 %), soutenant ainsi la reprise des investissements (+ 7,0 % après + 6,8 %). Le financement de ces derniers serait également assuré par l'emprunt qui progresserait de 4,5 % après deux années de repli. L'encours de dette se situerait à 182,9 milliards d'euros, soit 7,8 % du PIB.

En 2018, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales atteindraient 183,9 milliards d'euros. Ce taux, en deçà de 1 %, s'inscrirait dans la lignée de 2015 et 2016, exercices au cours desquels les dépenses courantes ont très peu progressé.

Cette faible croissance résulterait principalement de l'évolution contenue des frais de personnel qui représentent 36 % des dépenses de fonctionnement. Avec une hausse de 1,0 %, ils seraient en net ralentissement par rapport à 2017 (+ 2,7 %). L'absence de revalorisation du point d'indice depuis février 2017, le décalage d'un an des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la réinstauration d'un jour de carence, la stabilité du taux de contribution à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales depuis début 2017 et la suppression de certains contrats aidés, concourent à cette modération de la masse salariale.

À l'inverse, le poste achats de biens et de services dont le volume avait légèrement diminué entre 2013 et 2016 sous l'effet de mesures d'économies importantes, augmenterait sur le même rythme qu'en 2017. La reprise de l'inflation (1,1 % en 2017 et 1,8 % attendue en 2018 après 0,1 % en 2016) ainsi que la hausse des investissements directs en 2017 (+ 7,1 %) participeraient à cette croissance.

Les prestations sociales et transferts versés poursuivraient leur ralentissement entamé en 2014 avec une évolution de 0,9 %.

Enfin, les intérêts de la dette seraient en repli (- 5,0 %) pour la quatrième année consécutive.

Les recettes de fonctionnement atteindraient 226,6 milliards d'euros en 2018. Leur progression globale (+ 1,3 %, contre + 2,0 % l'an passé) masque les évolutions induites par la recomposition du panier de ressources des régions et des collectivités territoriales uniques, à savoir une diminution des dotations et une hausse des recettes fiscales.

Les dotations versées par l'État enregistreraient, en effet, une nouvelle baisse.

Les recettes fiscales des collectivités locales augmenteraient de 1,9 % hors impact du transfert de la fraction de TVA. Le rythme de progression du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (57,3 milliards d'euros) serait quasiment similaire à celui de 2017 (+ 2,2 %, après + 2,3 %).

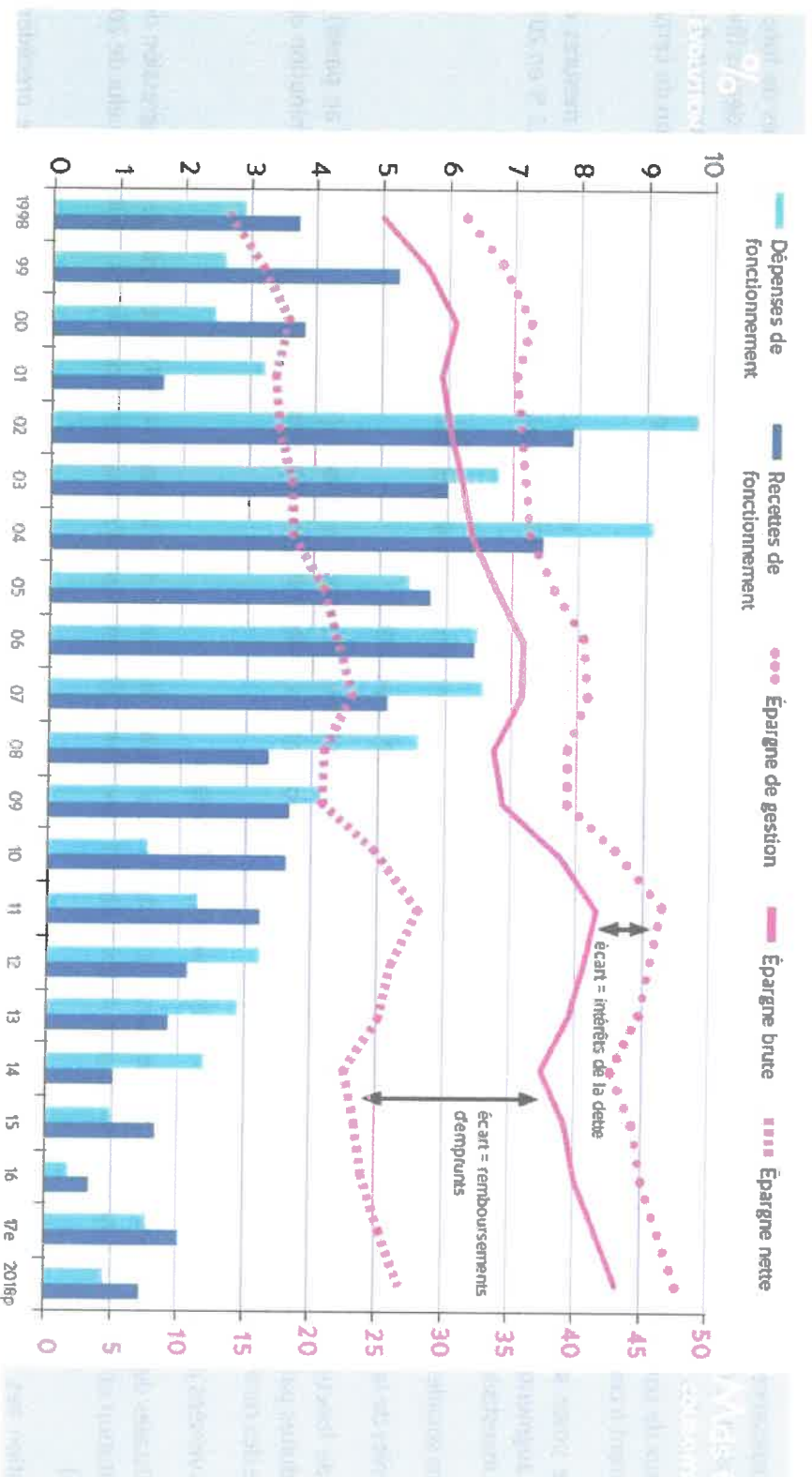
La revalorisation des bases, issue dorénavant de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre de l'année précédente, est plus favorable avec un taux de 1,2 % en 2018, après + 0,4 % en 2017.

Les autres recettes fiscales seraient surtout portées à la hausse par les droits de mutation à titre onéreux qui, sans atteindre l'évolution de l'année précédente (+ 16,4 % en 2017), resteraient orientés favorablement.

Les autres recettes de fonctionnement se stabiliseraient.

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La Banque Postale Collectivités Locales



Du fait de la baisse des contrats aidés, les collectivités employeurs perdent le bénéfice des aides afférentes.

Dans l'ensemble, le rythme de progression des recettes de fonctionnement serait supérieur à celui des dépenses (+ 1,3 % contre + 0,9 %) favorisant la reprise de l'épargne brute qui serait en hausse de 2,8 % et atteindrait son plus haut niveau avec 42,8 milliards d'euros.

Conformément aux règles de l'équilibre budgétaire, elle servirait à financer prioritairement les remboursements de la dette (16,4 milliards d'euros). Une fois cette dépense obligatoire réalisée, il resterait une épargne nette de 26,4 milliards d'euros qui financerait près de la moitié des dépenses d'investissement. Avec 54,2 milliards d'euros, elles seraient en hausse de 7,0 % après la reprise de 6,8 % en 2017. Sans retrouver leur niveau de 2013 (58,4 milliards d'euros), les investissements locaux renoueraient avec la croissance.

Ce sont surtout les dépenses d'équipement qui repartiraient à la hausse, portées par le bloc communal mais aussi, fait marquant, par les départements dont les investissements ne s'étaient pas accrus depuis huit ans.

Cette relance des investissements locaux semble refléter les réels besoins des territoires. Alors même qu'il est demandé aux collectivités, sur la période 2018-2022, une augmentation de leur capacité de financement et donc une réduction de leur dette, elles semblent au contraire faire le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leurs investissements. Les emprunts nouveaux (hors gestion active de la dette) s'élèveraient à 17,3 milliards d'euros et repartiraient à la hausse (+ 4,5 %).

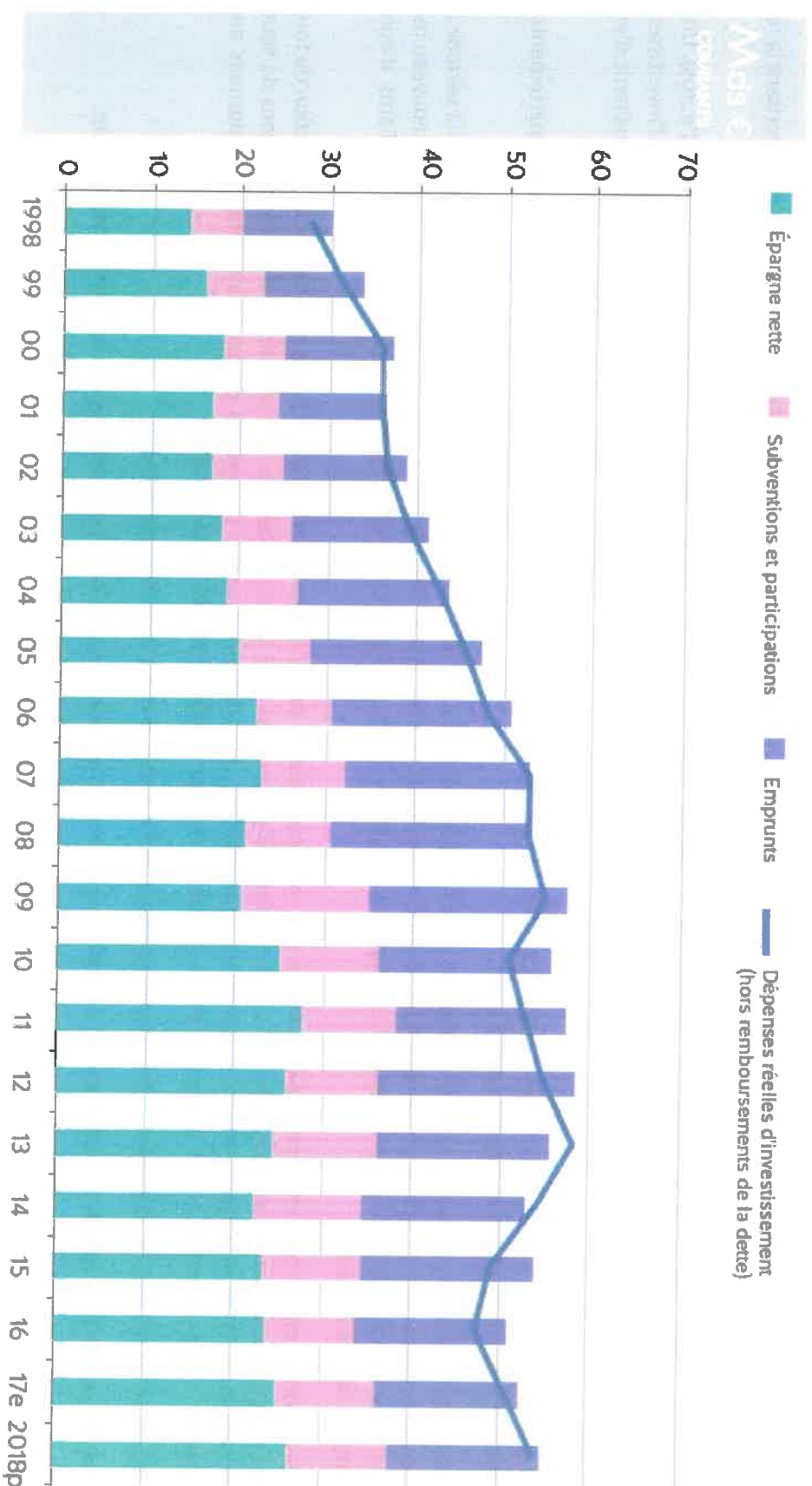
Les recettes d'investissement hors emprunts s'élèveraient à 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,3 % liée notamment à l'évolution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui croîtrait d'un peu plus de 5 % pour atteindre 5,3 milliards d'euros. Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont la consommation des crédits de paiement s'étale sur plusieurs années, seraient également en progression, tandis que les dotations d'équipement, notamment scolaires, restent stables.

L'encours de dette atteindrait 182,9 milliards d'euros et représenterait 7,8 % du PIB et 8,1 % de la dette publique.

La trésorerie des collectivités locales augmenterait de nouveau, mais dans des proportions bien moins importantes que les années précédentes.

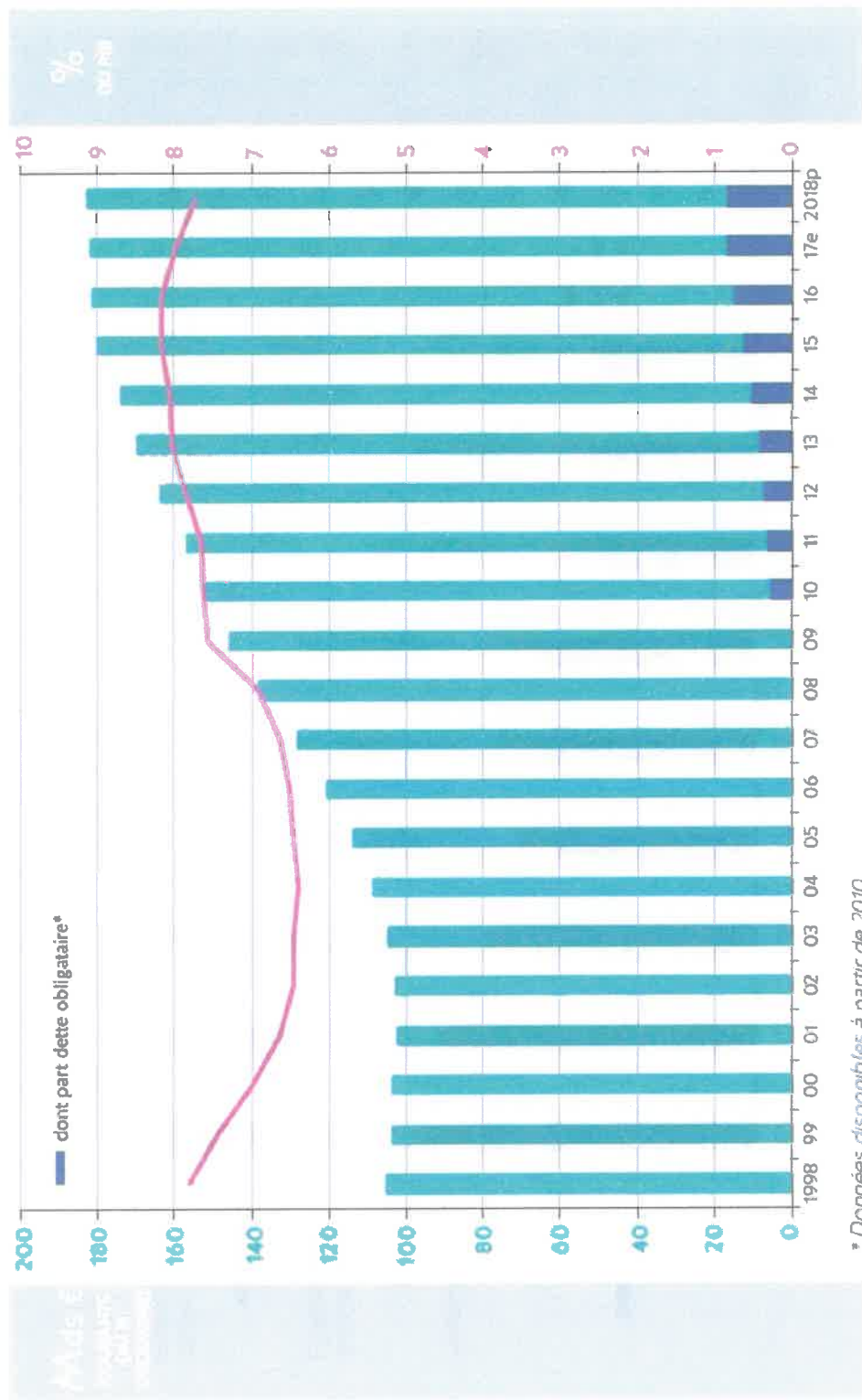
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

La Banque Postale Collectivités Locales



ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

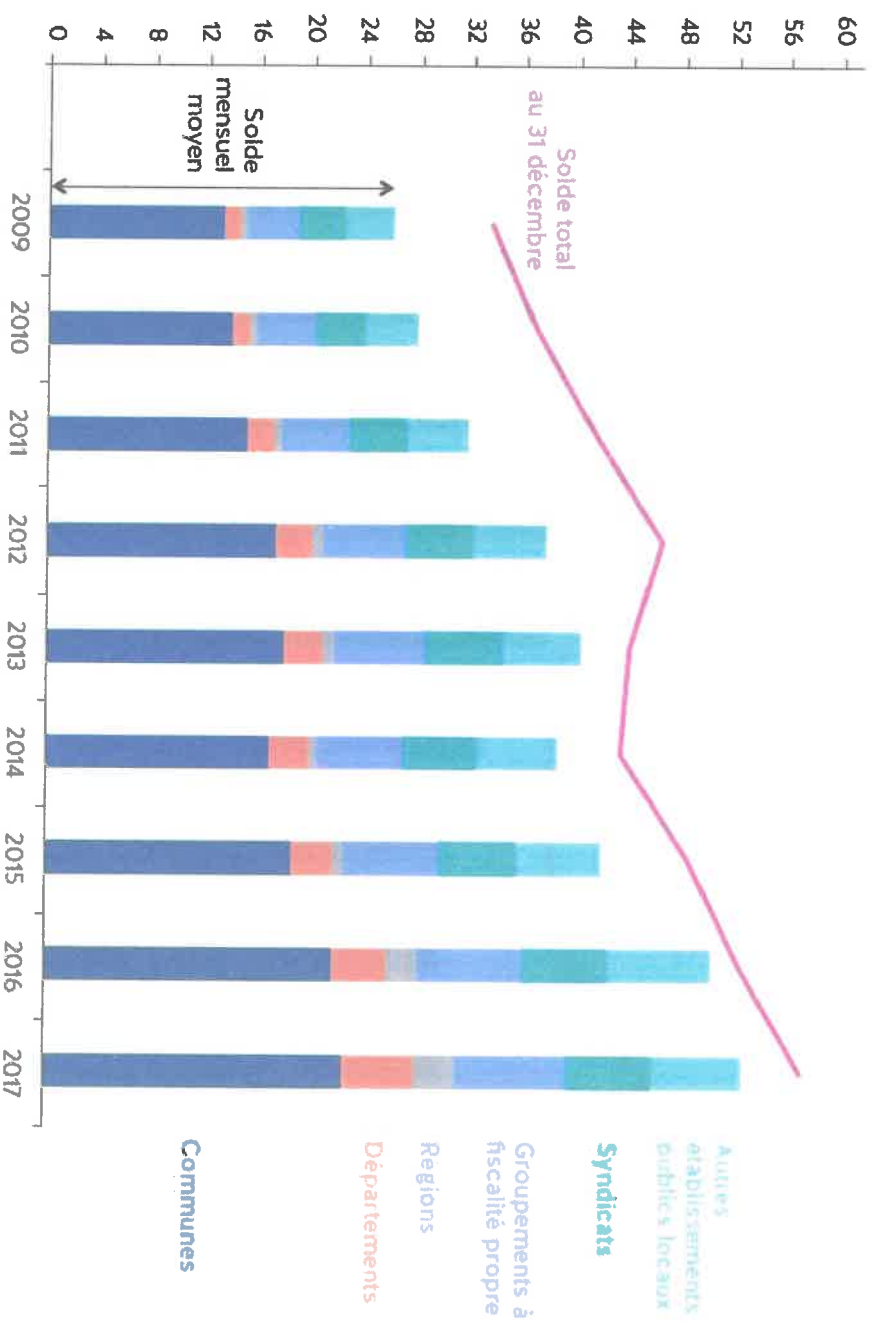
La Banque Postale Collectivités Locales



* Données disponibles à partir de 2010.

TRÉSORERIE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

La Banque Postale Collectivités Locales



Sources : DGFiP Situation mensuelle de l'état (dépôts au Trésor) et estimations La Banque Postale pour groupements et autres établissements publics locaux.

IV – Perspectives 2019 pour les finances publiques locales

Des dépenses de fonctionnement soumises à une norme d'évolution

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à + 1,2 % par an en valeur. Sont plus précisément concernées par la signature d'un contrat les 321 collectivités dont les dépenses de fonctionnement au budget principal dépassent 60 millions d'euros.

Ces engagements portent sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

Si le respect de l'objectif global semble atteignable en 2018, la question pourrait se poser pour les deux exercices suivants. Plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement sont déjà connus ou peuvent être anticipés pour 2019, notamment en matière de frais de personnel.

Si le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué que le point d'indice de la fonction publique devrait rester gelé en 2019, les mesures du Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avaient été décalées d'une année devraient reprendre sur le rythme initialement programmé (pour rappel, selon le calendrier initial, le coût pour la fonction publique territoriale était estimé à 103 millions d'euros).

L'inflation pourrait ralentir en 2019 (+ 1,4 % après + 1,8 % en 2018), mais elle resterait plus élevée que celle observée en moyenne ces dernières années (+ 0,4 % en moyenne entre 2013 et 2017) ; elle pèserait notamment sur les charges à caractère général, de même que la reprise de l'investissement observée ces deux dernières années.

Les mesures du plan Pauvreté annoncé le 13 septembre pourraient également avoir un impact sur les dépenses communales et départementales, les collectivités devant être sollicitées sur plusieurs points (restauration scolaire, création de places de crèches supplémentaires, suivi des jeunes majeurs, formation des professionnels de la petite enfance...).

Des recettes de fonctionnement restant à recomposer

L'année 2019 sera la deuxième année d'application de la réforme de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. À ce titre, les foyers concernés par la suppression bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % de la taxe (contre 30 % en 2018), l'État se substituant donc aux contribuables pour payer la taxe. Rappelons que le calcul du dégrèvement est basé sur le taux et les abattements décidés par les collectivités en 2017 et sur l'assiette de l'année ; l'augmentation physique des bases est donc prise en compte, tout comme la revalorisation forfaitaire. Cette dernière s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. Fin août le taux est de 2,57 %. Sans pour autant attendre ce niveau en fin d'année, car un tassement de l'inflation est attendu au second semestre, la revalorisation devrait être supérieure à celle de 2018 (+ 1,2 %).

La suppression totale de la TH sur les résidences principales semble acquise (à l'origine de la réforme, seuls 80 % des foyers devaient être concernés) ; les arbitrages du gouvernement pour compenser le manque à gagner pour le bloc communal et les départements (qui verraient leur part de foncier bâti transféré aux communes et/ou aux groupements à fiscalité propre) devaient s'inscrire dans un projet de loi de finances rectificative qui pourrait être examiné au cours du premier semestre 2019.

En matière de dotations, et suite aux annonces de juillet 2018 sur les banlieues, les communes devraient pouvoir compter sur des dotations de solidarité en progression : la dotation de solidarité urbaine (DSU) s'inscrirait en hausse de 90 millions en 2019, après avoir progressé de 110 millions d'euros en 2018. L'évolution de la dotation de solidarité rurale pourrait être de même ampleur. Cet effort supplémentaire devrait, comme c'est le cas depuis plusieurs années, être financé par un prélèvement sur d'autres dotations du bloc communal, voire sur d'autres niveaux de collectivités locales.

V - Perspectives 2018 pour les finances publiques du bloc communal

En 2018, les communes bénéficieraient d'un net rebond de leur épargne brute (+ 6,4 %) grâce à une évolution contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) et à des recettes de fonctionnement qui augmenteraient de 1,5 %, portées par des recettes fiscales relativement dynamiques. Les dépenses d'investissement enregistreraient une deuxième année de forte hausse (+ 7,2 %, après + 8,6 %) et seraient largement autofinancées. L'encours de dette progresserait de manière très limitée (+ 0,3 %).

NET REBOND DE L'ÉPARGNE BRUTE ET POURSUITE DE L'INVESTISSEMENT

En 2018, les communes bénéficieraient de recettes de fonctionnement en augmentation de 1,5 % (après + 0,6 %) en raison essentiellement de recettes fiscales bien orientées. La taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti (63 % des recettes fiscales) progresseraient davantage du fait de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée à + 1,2 % (après + 0,4 % en 2017), que de l'utilisation du levier fiscal resté très limitée cette année. Il est à noter que 2018 correspond à la première année de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit sa suppression pour 80 % des foyers d'ici 2020, avec une compensation pour les collectivités via la mise en place d'un dégrèvement (cf. graphique).

Les autres taxes progresseraient surtout à la faveur de droits de mutations à titre onéreux (DMTO) encore en augmentation.

Les dotations en provenance de l'État seraient quasiment stables, les ponctions opérées au titre de la contribution au redressement des finances publiques ayant cessé. Pour autant, toutes les communes n'enregistrent pas une stabilité de leur dotation globale de fonctionnement ; certaines connaissent même une baisse de leur dotation forfaitaire, en raison de l'écêtement servant à financer notamment l'accroissement des sommes dédiées à la péréquation, à savoir la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent respectivement de 90 et 110 millions d'euros. En dépit des

minorations qui interviennent sur des dotations de compensation relatives à la TP (DCRTP et FDPTP) et de la suppression de la dotation unique des compensations spécifiques à la TP (DUCSTP), les compensations resteraient quasiment stables.

Les produits des services et ventes diverses enregistreraient une hausse due notamment à la mise en place depuis le 1er janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant qui substitue à l'amende pénale, un forfait de poststationnement (FPS). Les autres recettes de fonctionnement seraient quasiment stables.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient sur un rythme modéré, + 0,7 %, mais un peu plus élevé qu'en 2017 (+ 0,4 %). Cette légère accélération ne peut pas être expliquée par une hausse des frais de personnel puisque ces derniers n'évoluent que de 0,3 %, soit 54 % de l'ensemble du poste de fonctionnement. Les facteurs de hausse sont réduits en 2018 (effet en année pleine de la dernière revalorisation du point d'indice de la fonction publique), tandis que plusieurs autres facteurs jouent en faveur d'une stabilité (le décalage d'un an des mesures relatives au Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations - PPCR -, la stabilité du taux employeur à la CNRACL), voire d'une baisse (la réinstauration d'un jour de carence, le nombre de contrats aidés en forte diminution malgré la mise en œuvre des parcours emploi compétences - PEC - et la poursuite du transfert de compétences et des personnels concernés vers les groupements à fiscalité propre). Ce sont les charges à caractère général (17,1 milliards d'euros) et les autres charges courantes qui, en évoluant respectivement à un rythme de 1,6 % et 1,1 %, tirent la croissance des dépenses de fonctionnement. L'impact des mesures d'économies mises en place par les communes les années précédentes ayant été enregistré, c'est principalement la reprise de l'inflation (estimée à 1,8 % en 2018) qui expliquerait cette tendance.

Les intérêts de la dette enregistreraient une diminution pour la quatrième année consécutive (- 3,3 %) qui s'explique par la faible progression de l'encours et par des taux qui restent historiquement bas. Compte tenu de l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement, et d'un rythme plus élevé de progression des recettes, l'épargne brute des communes augmenterait de 6,4 %, contre + 1,4 % en 2017. Elle dépasserait 12 milliards d'euros, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2012. Une fois déduits les remboursements d'emprunts, l'épargne nette s'élèverait à 5,9 milliards d'euros, en hausse de 13,1 %. Ce net rebond permettrait de dégager des marges de manœuvre et permettrait par conséquent aux communes de poursuivre leurs efforts en la matière. Leurs dépenses d'investissement augmenteraient pour la troisième année consécutive (+ 7,2 % en 2018, après + 8,6 % en 2017 et + 0,6 % en 2016). Les dépenses d'équipement augmenteraient sur un rythme élevé, + 8,0 % (après + 8,8 % en 2017), tandis que les subventions progresseraient de 2,3 % (après une baisse de 2,5 %).

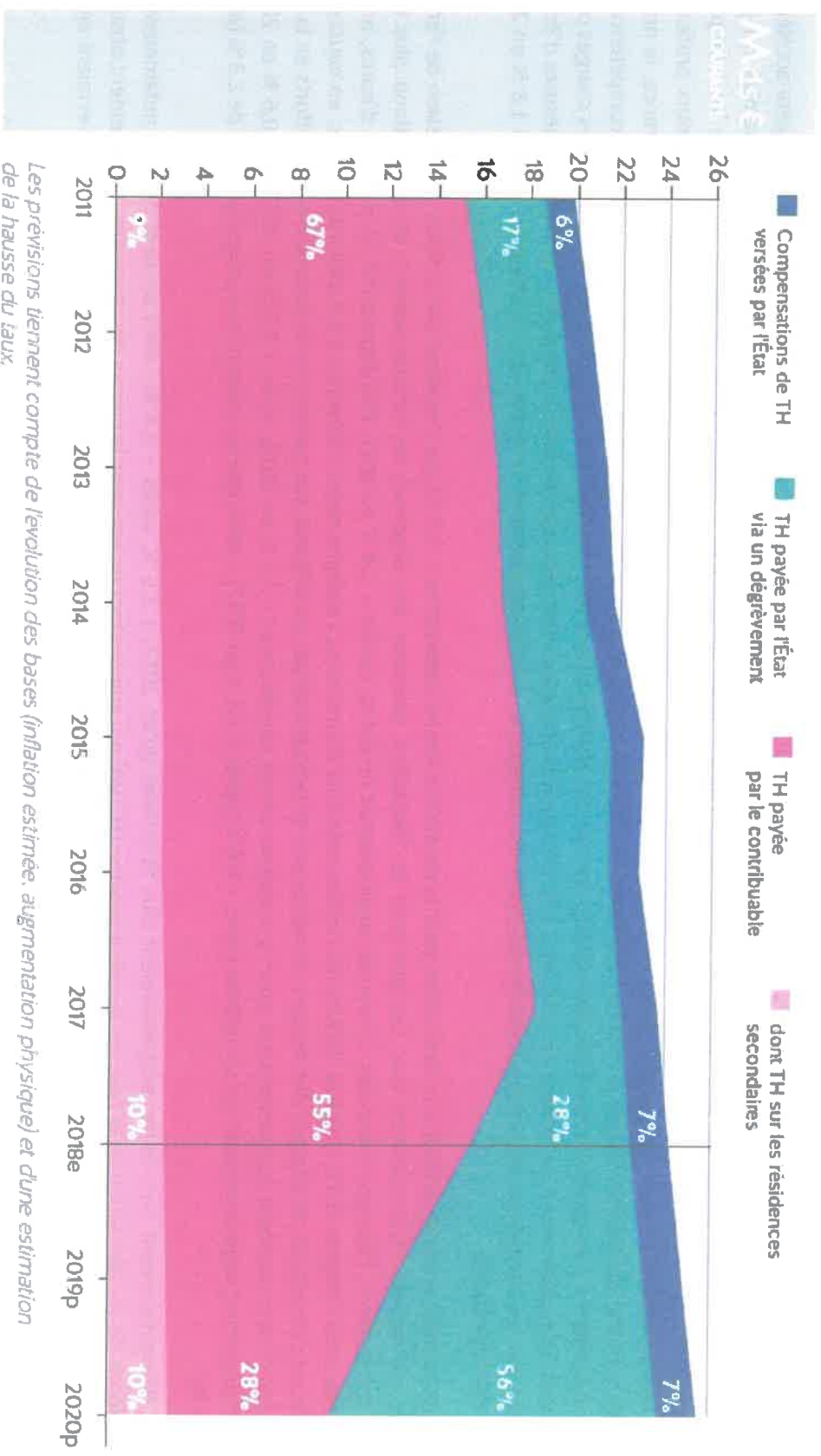
Les recettes d'investissement hors dette progresseraient plus fortement qu'en 2017, + 3,9 %, après + 0,8 % ; elles seraient portées notamment par les recettes du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui augmentent en lien avec la hausse des dépenses d'équipement observée ces trois dernières années. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) verraient également leurs crédits de paiement monter en charge.

Ajoutées à l'épargne nette, ces subventions et participations reçues permettraient de financer les investissements à hauteur de 73 %. Les emprunts s'élèveraient, comme en 2017, à 6,4 milliards d'euros, complétant le financement des dépenses d'investissement.

L'encours de dette augmenterait de manière limitée (+ 0,3 %, après + 0,8 %).

IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH) POUR 80 % DES FOYERS

© La Banque Postale Collectivités Locales



VI - Le contexte 2018 des finances de la commune de Sin le Noble

A – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- L'historique des résultats depuis 2011 est le suivant :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultats	562 440 €	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 114,95 €

- Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	2017
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	1 594 655,84 €	2 566 932,92 €	2 188 289,74 €	1 732 727,58 €
Résultat antérieur reporté	547 363,81 €	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €
Résultat de clôture de Fonctionnement	2 142 019,65 €	3 395 169,69 €	4 391 165,61 €	3 750 953,25 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-118 895,54 €	2 846 843,20 €	531 689,33 €	4 049 667,90 €
Résultat antérieur reporté	-1 695 590,34 €	- 1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €
Résultat de clôture d'investissement	-1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €
Restes à réaliser en investissement				
Recettes	2 163 400,00 €	2 682 000,00 €	2 458 704,60 €	1 870 599,74 €
Dépenses	1 662 697,00 €	4 906 651,14 €	6 395 826,44 €	6 440 152,59 €

- Les finances de la ville se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales puisqu'à l'inverse des normes classiques pour une commune, le premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui s'élève à 8 910 363 € mais le chapitre 74 « Dotations et participations » d'un montant de 10 219 988 €.
- Cette analyse est d'ailleurs validée par le ratio financier N° 2 « produits des impositions directes/population » qui s'établit à 346,49 € pour Sin le Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 550 €.

Avec une population de 15 785 habitants, le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 212 405,35€ €.

- Le chapitre 74 « dotations et participations » représente plus de 50 % de nos recettes.

A.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Analyse des différents postes de recettes

Les recettes qui étaient de 18 332 166,77 € en 2014 se sont élevées à 19 126 362,67 € en 2015 puis 19 274 124,99 € en 2016 et à 20 218 189,80 € en 2017

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
013-Atténuation de charges	79 917,49 €	136 764,26 €	83 527,18 €	153 645,53 €
042-Transfert entre sections (ordre)	1 296,00 €	-	-	6 405,20 €
70-Produits du domaine et des services	687 993,42 €	664 474,60 €	847 486,04 €	729 761,54 €
73-Impôts et taxes	7 998 622,21 €	8 455 202,75 €	8 604 470,81 €	8 910 363,77 €
74-Dotations et participations	9 401 670,76 €	9 470 105,00 €	9 481 875,40 €	10 219 988,10 €
75-Produits de gestion courante	127 990,81 €	131 735,77 €	149 146,59 €	134 471,98 €
76-Produits financiers	7,20 €	5,67 €	5,25 €	5,40 €
77-Produits exceptionnels	34 668,88 €	268 074,62 €	107 613,72 €	63 548,28 €
	18 332 166,77 €	19 126 362,67 €	19 274 124,99 €	20 218 189,80 €
002-Excédent ordinaire reporté	547 363,81 €	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €

2 – Analyse des différents postes de dépenses

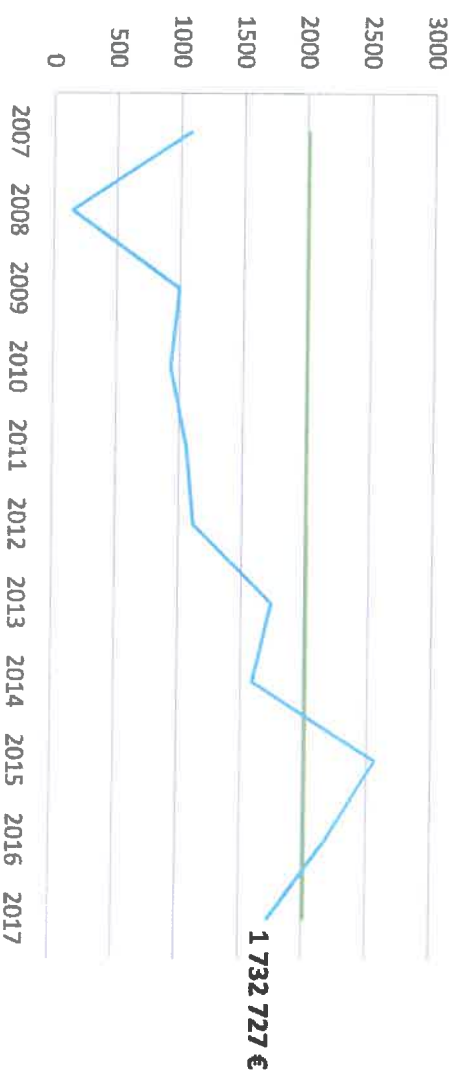
- Elles s'élèvent à 18 485 462,22 € en 2017 soit une hausse de 1 399 627,22 €. Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement qui ne s'élèvent qu'à 16 573 472 € (auxquelles il faut ajouter 121 106,97 € de charges rattachées) sont stables par rapport à l'exercice antérieur ou elles s'élevaient à 16 619 426,48 €.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
011-Charges à caractère général	3 843 568,53 €	3 842 727,37 €	3 425 032,54 €	3 716 795,78€	3 773 850,57 €
012-Charges de personnel	10 260 719,68 €	10 631 502,97 €	10 910 393,36 €	11 280 794,16€	11 444 451,09 €
65-Charges de gestion courante	1 067 093,86 €	1 135 634,58 €	1 106 279,75 €	1 117 858,97 €	1 119 908,20 €
66-Charges financières	364 274,50 €	409 374,56 €	385 812,11 €	378 534,93 €	343 710,76 €
67-Charges exceptionnelles	51 059,30 €	66 003,93 €	25 397,70 €	125 442,64 €	12 658,94 €
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	796 138,38 €	652 267,52 €	706 514,29 €	466 408,77 €	1 790 882,66 €
023-Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
	16 382 854,25 €	16 737 510,93 €	16 559 429,75 €	17 085 835,00 €	18 485 462,22 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 est de 1 732 727,58 € soit une baisse de seulement 455 562,16 € par rapport à 2016 en dépit d'une provision pour risque de 1 359 447 € qui fait gonfler les écritures d'ordre de 1 324 473 € à 1 790 882,66 €. L'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles est de 3 517 205,04 € en forte hausse de 862 506 € par rapport à 2016 (2 654 699 €). Déduction faite de l'augmentation des inscriptions de DPV (+ 692 K€ à 859 K€) en raison de la montée en charge des investissements réalisés par la commune grâce aux marges de manœuvre dégagées depuis 2014 par une gestion rigoureuse, l'excédent 2017 ne serait en hausse que de 169 947 €, symbole de stabilité et reflet d'une gestion pilotée, maîtrisée et sécurisée des finances communales.

En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement s'élève à 3 750 953,25 € (+ 1 608 933,60 € par rapport à 2014).

Résultat de fonctionnement 2007-2017 (en K€)



A 2 – SECTION INVESTISSEMENTS

1 – Analyse des différents postes de recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement se sont élevées à 8 094 950,87 €.

Recettes d'investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Restes à réaliser
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	706 514,29 €	466 408,77 €	1 790 882,66 €	-
041-Opérations patrimoniales	8 642 €	-	-	-

024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-
10-Dotations, fonds divers et réserves	2 119 023,36 €	947 384,47 €	650 145,64 €	-
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	1 313 782,88 €	1 192 293,82 €	2 373 075,19 €	-
13-Subventions d'investissement	1 416 147,84 €	462 541,93 €	1 262 875,83 €	1 870 599,74 €
16-Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	-
165-Dépôts et cautionnements reçus	2 275,00 €	3 535,00 €	1 200,00 €	-
21-Immobilisations corporelles	-	-	1 080,00 €	-
23-Immobilisation en cours	167 366,02 €	100 343,21 €	8 190,29 €	-

2 – Analyse des différents postes de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 045 282,97 € pour l'année 2017.

Dépenses d'investissement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Restes à réaliser	Réalisé 2017	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 814 485,88 €	-	-	-	-	
20-Immobilisations incorporelles	10 417,01 €	159 836,83 €	70 829,60 €	104 819,67 €	34 360,00 €	Frais d'étude pour informatique, salle Foucaut, PLU ...
204-Subventions d'équipements versées	153 000,00 €	232 589,00 €	-	211 364,00 €	-	Comptabilise la contribution communale versée à la CAD pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	342 067,04 €	519 807,65 €	1 028 539,00 €	516 174,67 €	398 771,05 €	Les principaux postes sont les bâtiments scolaires (78 944€) ou publics (108 539€), les matériels et outils techniques

Rapport d'orientation budgétaire 2019 – Ville de Sin le Noble

						(98 341€) et pour les restes à réaliser : les réseaux d'électrification (200 876€) et encore les bâtiments publics (75 826€).
23-Immobilisations en cours	19 215,48 €	1 306 910,09 €	1 543 101,00 €	1 237 848,57 €	1 111 221,44 €	L'essentiel concerne l'article 2313 « constructions » tant en réalisé (1 236 984,57€) qu'en restes à réaliser (1 091 221,44€).
Op 936-Rénovation Urbaine	2 042 740,67 €	1 117 752,47 €	3 753 356,84 €	702 713,69 €	4 895 800,10 €	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	
16-Emprunts et dettes assimilées	1 276 835,38 €	1 303 921,83 €	-	1 265 957,17 €	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	
040-Opérations d'ordre entre sections	-	-	-	6 405,20 €	-	Opération d'ordre cession tondeuse
041-Opérations patrimoniales	8 642,00 €	-				

A 3 – ANALYSE FINANCIERE

1 – L'effet ciseau

L'effet ciseau



2 – L'épargne

- Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

Les niveaux d'épargne		Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017
Epargne brute		1 166 002 €	2 110 466 €	3 030 770 €	2 672 527 €	3 466 310 €
(épargne de gestion-charges financières)						
Epargne nette		- 34 610 €	880 205 €	1 700 770 €	1 370 280 €	2 201 603
(épargne brute-remboursement en capital de la dette)						

- En 2017, l'épargne de gestion (recettes – dépenses de gestion) atteint un niveau jamais atteint de 3 810 021 €.
- Les ratios d'épargne enregistrent sur les dernières années une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.
- En 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées à la différence de 2012 pour laquelle la CRC notait (page 16 sur 35) « l'impossibilité de mobiliser les emprunts en 2012 du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune »

3 – L'endettement

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de dette au 31 décembre	12 949 347 €	13 570 791 €	13 346 794 €	14 414 166 €	12 978 540 €	11 602 049 €	14 364 260 €	14 470 934 €	14 195 174 €	14 881 707 €	15 568 903,4 €
Annuité de dette	1 837 896 €	2 104 641 €	2 110 881 €	1 931 500 €	1 921 039 €	1 790 447 €	1 598 869 €	1 621 717 €	1 711 176 €	1 302 246 €	1 608 418 €
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	9,42	30,87	14,70	13,06	14,28	7,16	6,07	6,86	4,77	5,57	4,50
Taux d'endettement (Encours/RRF totales)-valeur cible <100% (2)	90,73 %	87,16 %	77%	86%	75%	61%	80,50 %	79%	74,20 %	77,20 %	76,16 %
Encours/habitant	767,14	803,96	790,69	853,82	778,28	709,82	633,28	896,14	824,78	932,32	986,31

(1) La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 5 ans, le chiffre 2017 est excellent.

(2) Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2017 reste inférieur à 80 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

A 4 – CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a bien été stabilisée en 2017. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne records, capacité de désendettement historique de seulement 4,5 années, confiance des banques, trésorerie, ... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi la ratio produits des impositions directes / population n'est que de 346,49 € pour 550 en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 212 405 €.
- Un contexte difficile pour toutes les communes et plus traumatisant pour notre ville déjà fragilisée avant la crise des finances locales.
- L'annonce de la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation Politique de la Ville avec sortie dégressive d'ici à 2020 de cette dotation dont l'attribution s'est élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années. En 2017, le compte administratif comprend même une inscription de 859 794,75€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales.
- Dans un contexte de hausse mécanique des charges, la baisse des dotations s'est poursuivie en 2017 avec 194 065 € de moins pour la DGF comme pour la dotation nationale de péréquation en diminution de 87 835 € soit une baisse de 281 900 € non compensée par la hausse de la DSU de seulement 179 454 €.
- La réforme des emplois aidés depuis septembre 2017, date à laquelle la ville employait 49 salariés dans ce cadre (CAE ou contrats d'avenir) et percevait presque 500 000 € d'aides annuelles sans compter les exonérations de charges qui pourraient faire monter la note jusqu'à 900 000 €.
- Les revalorisations de carrières des agents des catégories B et C de la fonction publique, les hausses du taux de la contribution des employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), ... ont contribué à une hausse mécanique des charges qui pèsent pour plus de deux tiers du budget de fonctionnement et donnent un coefficient de rigidité élevé du budget communal à 69,05 %. Sachant que s'ajoutent à cela, le dégel du point d'indice décidé par le Gouvernement pour 2016 et qui a continué en 2017, avec une nouvelle hausse de 0,6 % du point d'indice au 1^{er} février 2017 et les 1^{er} effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels et des rémunérations démarrés au 1^{er} janvier 2016 et qui s'étaleront jusqu'en 2020.
- Un lourd programme de rénovation urbaine dont la Chambre Régionale des Comptes notait « la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet, dont, par ailleurs, l'impact a été sous-évalué »... « le portage financier des projets ANRU et RAQUJET et la faiblesse de l'auto-financement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ses investissements »... « En matière d'investissement, le financement de l'ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'emprunt dans les 5 ans. Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type ».
- Ce ne sont pas que les dépenses ANRU qui ont été reportées mais presque tous les investissements. Face aux problèmes de gestion du mandat écoulé et une capacité d'auto-financement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. La Chambre Régionale des Comptes notait « la situation financière a contraint la commune à réduire ses investissements qui ont accusé une forte baisse ». Cela induit des

besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ...

- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais l'épée de DAMOCLES de la fin de l'éligibilité à la DPV. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription en 2018 des dernières dépenses pour 530 000 €, la ville aurait dû retrouver quelques marges à partir de 2019 mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.
- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements encore très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition programmée de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.
- Avec un niveau d'épargne jamais atteint, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015 ou de quasi 1,4 million en 2016 a été de 2,2 millions en 2017. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.
- En effet, l'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes.
- Cette amélioration de la section de fonctionnement confirmée en 2017 par une 3^{ème} année consécutive de bons résultats après 2015 et 2016 prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la rénovation urbaine, à la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatique ...) entamé dès 2015.
- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 a été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements désormais présentés chaque fin d'année lors du vote du budget, permettant de débiter l'année avec un budget adopté, un plan pluriannuel de gestion et un plan pluriannuel d'investissements.
- La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long termes permettant anticipation, prospective et sécurisation.

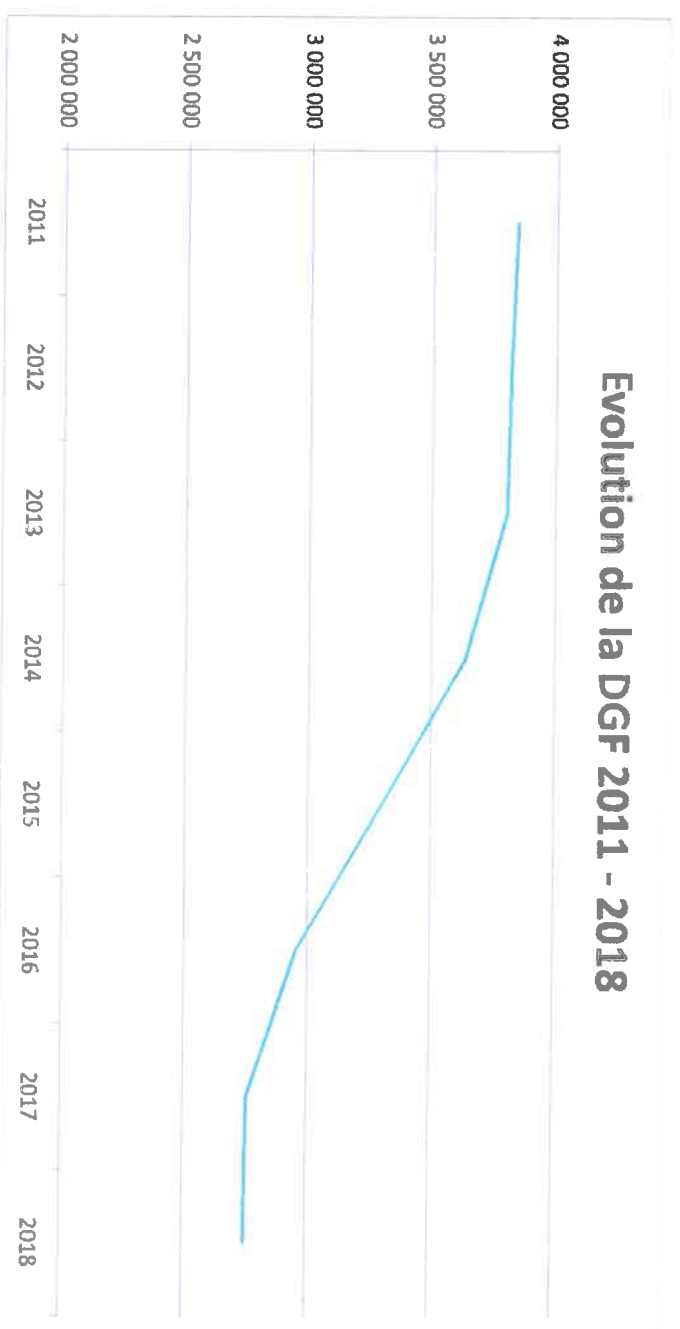
B – LES PREMIERS ELEMENTS POUR 2018

B.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes, conformément à la tendance générale des collectivités locales pourraient être en légère hausse en raison de recettes fiscales bien orientées d'une part et de l'absence de ponction au titre de la contribution au redressement des finances publiques combinée à un accroissement de la péréquation d'autre part. Sans oublier évidemment, la hausse de la DSC par la CAD à hauteur de 179 325€ et surtout la vente à la CAD de la place du cirque.

1 - Les dotations

- Conformément au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018 qui anticipait la stabilité de la dotation globale de fonctionnement, celle-ci est, en effet quasi stable. Elle s'établit à 2 753 769 € en très légère baisse de 7 008€.



- Du fait de ses indicateurs particulièrement faibles, la ville a bénéficié, comme anticipé également dans le rapport d'orientation budgétaire 2018, d'une péréquation renforcée. En 2018, nous constatons une nouvelle forte baisse de la dotation de péréquation (339 493€ en 2018 pour 364 172€ en 2017, 452 007€ en 2016 et 418 399€ en 2015) et une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine mais qui doit être utilisée sur des dépenses sociales et non sur le fonctionnement courant de la commune. Cette DSU s'élève à 3 958 572€ en 2018 soit une hausse de 103 178€ qui ne compense donc pas la baisse de 7 008€ de la DGF, de 24 678€ de la DNP et surtout celle des aides à l'emploi qui sera supérieure à 100 000€.
- Le poste des dotations demeure, néanmoins, aux alentours des 10 millions, la principale source de recettes de la collectivité, ce qui est très inquiétant, d'une part, en cette période de baisse des dotations et, d'autre part, des incertitudes importantes sur l'évolution des dotations. En 2018, le chapitre 74 « dotations et participations » pèsera une nouvelle fois environ 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- La ville doit faire face, au-delà de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, à la baisse des financements des autres financeurs comme le département, la CAF ...
- La collectivité enregistrera au chapitre 74 environ 800 000€ au titre de l'inscription de recettes de DDU et de DPV, comptabilisées en fonctionnement mais qui financent des dépenses d'investissement. Et donc, à ce titre, la perte annoncée de la DPV avec une sortie progressive d'ici 2020 est particulièrement inquiétante.

2 - Un produit fiscal légèrement plus dynamique malgré le refus de hausse des impôts depuis 2014

En raison du refus de l'équipe actuelle d'activer le levier fiscal depuis l'élection de 2014, ce que plus de la moitié des grandes villes ont fait depuis les élections de 2014 dans un contexte difficile de baisse des dotations et de charges supplémentaires (rythmes scolaires, dégel du point d'indice, réforme des catégories B et C, cotisations retraites en hausse, PPCR, ...), la dynamique de ce chapitre budgétaire repose donc uniquement sur une assiette fiscale qui était peu évolutive en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui était, par exemple, de seulement 0,4% en 2017. En 2018, la revalorisation des bases, décidée par l'Etat, a été de 1,2%.

La récente polémique sur les hausses par certains maires de la taxe d'habitation a permis de connaître le nombre de communes ayant augmenté la taxe d'habitation en 2018 à savoir 6200 soit 17% des communes. En 2017, 7300 communes avaient augmenté la taxe d'habitation.

N'oublions pas, en outre, que la ville doit reverser à la CAD les rôles supplémentaires liés à l'écoquartier par le biais de la section d'investissement. Ce reversement s'est élevé pour 2018 à 211 364€.

Enfin, la CAD ayant décidé une hausse de la part de DSC aux communes, celle de la ville de Sin le Noble, augmentée de 179 325€ cette année, s'élèvera en 2018 à 418 730€.

3 - Les produits des services

Ce chapitre budgétaire représente moins de 4% du total des recettes et reste donc assez marginal. Il s'établirait, en 2018, à un niveau conforme à celui des années antérieures aux environs des 700 000€.

4 - Les produits exceptionnels

Ce chapitre budgétaire dépasserait, en 2018, 1,3 million en raison de la vente à la CAD de la place du cirque pour 1 344 200€.

B 2 – HAUSSE MODEREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme pour les autres communes, ces charges devraient s'inscrire en légère hausse en raison essentiellement de la reprise de l'inflation qui impacte particulièrement les communes exposées tout particulièrement au prix des énergies.

1 – Les frais de personnel

Ce poste avait progressé de l'ordre de 250 000€ en 2017 comme pour l'ensemble des collectivités locales en raison de mesures dont elles n'étaient pas décisionnaires : le double dégel du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016 (qui avait porté ses effets sur l'ensemble de l'année 2017) et au 1^{er} février 2017, revalorisations des carrières des catégories C et B avec les premiers effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations démarrés au 1^{er} janvier 2016, hausse du taux de la contribution employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales en 2016 comme en 2015, 4 tours d'élection, ...

En 2018, la stabilité du point d'indice et des cotisations CNRCL ainsi que le report du PPCR implique une stabilisation de ce chapitre budgétaire.

2 – Les achats

Le chapitre 011 « charges à caractère générales » ainsi que le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » devraient accuser une légère hausse résultant de la reprise de l'inflation et de la volonté communale de gestion en bon père de famille. Les dépenses obligatoires ne sont ainsi plus négligées : assurances statutaires, vêtements de travail, entretien des bâtiments, maintenance, ...

3 – Les charges financières

Elles sont estimées aux alentours de 400 000€ pour l'exercice 2018. Elles représenteraient, une nouvelle fois, moins de 2,40 % des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne est de 2,8 % pour les collectivités locales.

4 – Les charges exceptionnelles

Ce poste n'appelle pas de remarques particulières et représente pour l'instant moins de 20 000€.

B 3 – L'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 24 septembre 2018, a adopté le budget supplémentaire 2018 qui comportait 9 247 361,05€ d'inscriptions supplémentaires pour la section investissement.

Avec un budget positif qui prévoyait déjà 7 121 640,47€ d'investissements, le total s'élève donc à 16 369 001,50€ soit un niveau très élevé et inédit. Et ce, sans recours à l'emprunt, puisque la commune n'a pas emprunté, en 2018, le 1,2 million prévu au budget primitif.

La situation communale est donc fondamentalement différente de celles des collectivités locales et ce à deux niveaux au moins :

- ces dernières ont réduit la voilure en matière d'investissement depuis 5 ans face aux réductions de dotations et aux difficultés budgétaires. Malgré la légère reprise de l'investissement en 2017 et 2018, le niveau reste néanmoins à un niveau assez faible égal à celui du début de mandat municipal en 2014. Un rapport récent nous apprend que le niveau global des dépenses d'investissements sur le mandat en cours restera inférieur à celui du mandat précédent en dépit des besoins croissants d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine public local.
- les collectivités territoriales ont fait le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leurs investissements puisque les emprunts nouveaux repartiraient à la hausse en 2018 de 4,5%.

Les raisons de cette décorrélation de la situation sinoise par rapport à celle des autres collectivités sont évidentes :

- stock de projets d'investissement non réalisés sous l'ancien mandat ;
- pic de dépenses depuis 2014 du projet de rénovation urbaine ;
- besoins colossaux en matière d'investissement engendrés par l'absence d'investissements et d'entretien pendant de nombreuses années.

Voiries, éclairage public, bâtiments, informatique, téléphonie, équipements pour la propreté urbaine, véhicules pour les services, mobilier urbain, signalisation directionnelle, marquages de sécurité horizontaux et verticaux, accessibilité, équipements pour les espaces verts, sécurité incendie, assainissement, ... ce qu'il convient d'appeler une dette grise particulièrement importante. Lorsque l'on retarde les travaux d'entretien d'une infrastructure, le coût de remise en état est plus élevé que celui de l'entretien régulier. Plus on attend, plus les dégradations s'accroissent et plus les travaux à réaliser

deviennent lourds et chers. La différence de coût entre la somme des entretiens réguliers et l'entretien curatif constitue une sorte de dette, car on reporte à demain des dépenses qui augmentent. Elle est dite « grise » car elle n'apparaît pas dans la comptabilité. Cette dette grise, nous ne savons pas la quantifier. On ne sait pas dire aujourd'hui, par rapport à l'état des routes, si on a accumulé un retard important nécessitant beaucoup d'investissements ou non. L'ONR va lancer un travail scientifique pour modéliser la dette grise. Il s'agit d'estimer de façon objective, la durée de vie moyenne d'une route selon certains critères pour que chacun puisse le faire par rapport à son propre patrimoine.

La combinaison « amélioration des ratios d'épargne + confiance regagnée des banques + recherche permanente de subventions » permet de commencer à s'attaquer à cette dette grise. Quelques exemples pour 2018 :

- A commencer par les voiries évidemment dont 26 ont été renouvelées depuis le début de mandat ! Avec 5 voiries de la Montée prochainement et la rue Edouard Vailiant, le chiffre de 32 sera atteint dès le printemps 2019.
- En ce qui concerne les bâtiments, la rénovation de la salle Rousseau, la construction de la maison de quartier Foucaut, la rénovation de la salle Joliot Curie, la rénovation extension du multi accueil, l'école de musique, la salle Henri Martel, l'école Joliot Curie, le réseau de chauffage de l'école de la Sucrierie ainsi que Perret – Autissier.
- En ce qui concerna les mises aux normes, l'assainissement (salle Henri Martel, l'école Suzanne Lanoy, le restaurant sociale de la Nichée, le RAZED, Perret – Autissier, ...), l'accessibilité, la signalisation de sécurité.
- En matière d'équipement, trois gloutons, une balayeuse, une nacelle pour les espaces verts, les véhicules du Centre Technique Municipal.
- Au niveau de l'éclairage public : les rues de Douai, Verdun et Carnot.
- En ce qui concerne la reconquête de friches et la politique de création de stationnement, après le city stade et le parking de la rue Mahieu, le parking de la rue Lemette, la Sucrierie, la Montée avant Robespierre, Lamandin, Sembat, Anatole France.
- Enfin en 2018, la ville a procédé à la dernière inscription budgétaire pour l'ANRU à hauteur de 530 000€.

V – Perspectives 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 présenté ce 24 septembre ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir, tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat.

Allègements d'impôts

Ce deuxième PLF 2019 du quinquennat Macron se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros. Ce geste fiscal, reposant principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires, constitue "la plus grande baisse d'impôts pour les ménages depuis 2008", a insisté le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin.

Le gouvernement a par ailleurs décidé de baser le montant des APL sur les revenus actuels des bénéficiaires, et non plus à partir des revenus enregistrés deux ans plus tôt, comme c'est le cas aujourd'hui. Une réforme qui fera de facto "des gagnants et des perdants", a-t-il relevé. Mais qui devrait en tout cas permettre d'économiser un milliard d'euros, les revenus de début 2019 étant potentiellement plus élevés que ceux observés deux ans avant.

Maîtrise des dépenses

Malgré les obstacles, "le cap" de réduction du déficit public sera "tenu", a assuré Bruno Le Maire. Il s'établira à 2,8% du PIB, un chiffre en hausse de 0,4 point par rapport à la dernière prévision. Ce chiffre devrait permettre de rester dans les clous par rapport aux engagements européens. Pour réussir, Bercy a dû se résoudre à procéder à un tour de vis sur les dépenses.

Le projet de loi de finances comprendra ainsi un quasi gel des pensions de retraite, des allocations familiales et des aides personnalisées au logement, qui ne seront revalorisées que de 0,3% alors que l'inflation est attendue à 1,3%. De quoi économiser près de deux milliards d'euros. Des efforts seront également demandés aux chambres de commerce et d'industrie ou à l'administration fiscale.

Fonction publique : "la pente va s'intensifier" après 2019

La politique de l'emploi, enfin, sera mise à contribution avec une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, qui passera notamment par une réduction du nombre de contrats aidés. Le gouvernement en financera l'an prochain environ 130.000, contre 200.000 budgétés en 2018 et 320.000 en 2017. Gérard Darmanin a fait valoir "la fongibilité des crédits qui n'existaient pas avant" et a insisté sur le fait que seulement "130.000 à 150.000" des contrats budgétés l'an dernier avaient effectivement été consommés. Selon lui, la demande des collectivités et des associations aurait chuté du fait notamment des nouvelles exigences en termes de formation.

Stabilité des dotations aux collectivités

S'agissant des collectivités locales, Gérard Darmanin a tenu à faire valoir que la dépense de l'Etat ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2%.

Selon le dossier de présentation diffusé par Bercy, les charges de fonctionnement des collectivités progresseraient de +0,9% en 2018. Pour 2019, "la maîtrise des dépenses doit être maintenue" ... et ce, alors même que "certains facteurs de modération des dépenses dont le report des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), identifiés en 2018, vont s'atténuer en 2019".

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. "Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles", résume Bercy, Gérard Darmanin ayant évoqué une hausse de la DSU et de la DSR. Quant aux régions, il est rappelé qu'elles se sont "vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018", nouvelle ressource fiscale dont la progression est estimée à 166 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Stabilité, également, pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA). Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV). Pour les départements, il s'agit

de 212 millions d'euros de l'ex-dotation globale d'équipement des départements (DGE), transformée en une "dotation de soutien à l'investissement dédiée aux départements". S'y ajoutent 50 millions pour des départements "remplissant certains critères de potentiel fiscal".

Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale

On ne trouvera pas d'importante "disposition spécifique sur la fiscalité locale" dans ce PLF, a prévenu Gérard Darmanin. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans "un projet de loi spécifique sur les finances locales" qu'il portera avec Olivier Dussopt "sans doute au premier trimestre 2019". Et a relevé que les travaux sur cette compensation conduisent à "réfléchir aux finances locales en général".

Mais l'État généreux l'est-il aux frais des communes ?

Alors que le gouvernement promeut la stabilité des dotations de l'État aux collectivités territoriales dans le projet de budget pour 2019, le président du Comité des finances locales (CFL) critique "un budget en trompe l'œil" concernant le secteur public local. André Laignel a dénoncé, devant la presse, un budget de l'État qui selon lui "est, dans la réalité, dans la lignée des précédents, c'est-à-dire dans les restrictions" que devront subir les collectivités territoriales.

Selon André Laignel, l'inflation pour les ménages pourrait se situer en 2019 « entre 1,7% et 2% », (Bercy la chiffre à 1,3% hors tabac), mais elle pourrait, pour les communes atteindre « 2,5% ». En outre, la poursuite en 2019 de l'application du plan gouvernemental sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) des fonctionnaires pourrait « enrichir les coûts de gestion » de « 200 millions d'euros en année pleine ». Dans un tel contexte, le gel des dotations est « un recul », souligne le Président du CFL. Et de constater que « le panier du Maire » est très sensible en particulier à la hausse du prix de l'énergie ».

Péréquation : « l'État ne met pas un centime »

Beaucoup de décisions qui impactent les politiques des territoires sont en forte diminution dans le projet de loi de Finances. La limitation du nombre des contrats aidés « à 130 000 » l'an prochain va constituer « une ponction de 850 millions d'euros qui allaient sur les territoires et venaient aider puissamment à la mise en œuvre des politiques de proximité et à l'insertion », a-t-il jugé. De plus, l'économie d'1 milliard d'euros sur l'aide personnalisée au logement (APL) va poser des difficultés à des locataires, qui se retourneront vers les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Le Président du CFL a aussi dénoncé les coupes subies par certaines politiques de l'État (le sport par exemple), et la suppression de certains crédits (comme ceux en faveur des territoires à énergie positive et à croissance verte). « Il y en a assez que le gouvernement se vante de faire une péréquation dans laquelle il ne met pas un centime », a-t-il regretté. Il a rappelé que la hausse des dotations de péréquation en 2019 [90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et autant pour la dotation de solidarité rurale (DSR), 10 millions d'euros pour les dotations de péréquation départementales] sera entièrement financée par une ponction sur l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales.

Subventions : l'effet domino

3,1 milliards d'euros en 2017 : c'était le montant estimé des subventions entre collectivités, en provenance surtout des départements (1,5 Md) et des régions (1,1 Md), à destination du bloc communal. Depuis 2013, ces subventions ont diminué chaque année. Elles étaient de 4,1 Md il y a quatre ans, soit un repli de 25% selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale. La reprise de l'investissement local en 2017 (+6,5% selon l'observatoire) n'a ainsi pas entraîné dans sa roue une reprise des subventions entre collectivités, puisque 2017 affiche une baisse des subventions inter collectivités de 5% après une chute de 11,1% en 2016. « C'est quelque chose que nous pressentions, a réagi André Laignel, président du Comité des finances locales. Les régions et les départements voyant baisser leurs ressources ont naturellement répercuté au niveau inférieur ces restrictions. Pour les communes, cela a été l'effet domino », regrette-t-il.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A.1 – LES RECETTES

1 – Les dotations

- Un marqueur important de ce projet de budget consiste dans la stabilité des dotations, pour la 2^{ème} année consécutive du quinquennat et pour la première fois depuis 2013, après 4 années consécutives de baisse.
- Notons néanmoins qu'avec une inflation de l'ordre de 2%, leur stabilité équivaut, dans les faits, à une baisse d'autant !
- La DGF devrait donc rester inchangée en 2019 et la perte cumulée sur 6 ans atteindrait donc la somme de 4 680 906€.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Baisse DGF 2014	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	
Baisse DGF 2015		340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	
Baisse DGF 2016			345 893	345 893	345 893	345 893	
Baisse DGF 2017				194 065	194 065	194 065	
Baisse DGF 2018					7 008	7 008	
Baisse DGF 2019						0	
Perte cumulée de recettes DGF sur la période	166 038	507 017	852 910	1 046 975	1 053 983	1 053 983	4 680 906

- La hausse des dotations de péréquation verticale prévue pour 2019 est de 190 millions d'euros soit quasi la même somme qu'en 2018 mais en ralentissement par rapport aux augmentations de 300 millions inscrits en 2016 et 2017.

- Dans le détail, la Dotation de Solidarité Urbaine progressera de 90 millions d'euros soit autant que la Dotation de Solidarité Rurale alors que les dotations de péréquation départementales augmenteront de 10 millions d'euros en 2019.
- Le pic d'investissements auquel est confrontée la commune avec de nombreux projets d'investissement financés, en partie, grâce à des subventions au titre de la DDU ou de la DPV, inscrites en recettes de fonctionnement, impliquera une recette plus importante en 2019 à ce titre.
- La ville continuera de percevoir, comme depuis deux années désormais, une dotation de 40 000 € de la CAD pour sa piscine dans le cadre de l'ouverture de SOURCEANE et ce afin de permettre l'apprentissage de la natation pour les enfants sur le territoire de la CAD.
- Les nouvelles modalités d'organisation des rythmes scolaires ont laissé la liberté aux communes. Par souci d'évaluation du dispositif, et par respect de l'habituelle méthode de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, la ville n'a pas souhaité modifier l'organisation pour l'année 2017 – 2018. En effet, le décret paru le 28 juin ne permettait pas le temps nécessaire à l'évaluation et à la concertation. Une enquête, menée fin 2017 – début 2018, auprès des enseignants et des parents d'élèves a abouti à la décision du retour à la semaine de 4 jours. La ville ne percevra plus le fond d'amorçage en la matière et étudie les modalités du « plan mercredi » présenté par le Ministre Blanquer.
- Les décisions gouvernementales en matière d'emplois aidés ont des conséquences sur les finances communales. La ville employait en 2017 47 emplois aidés qui rendaient le service public à nos populations tout en permettant à la ville la perception d'environ 350 000 € d'aides d'une part et le bénéfice d'exonération de charges. En 2018, les recettes perçues par la ville ont fortement diminué et la nouvelle baisse annoncée pour 2019 impliquera une nouvelle chute des aides perçues par la ville.

2 – Les impôts et taxes

- Du côté de la fiscalité locale, ce budget 2019 confirme la réforme fiscale d'ampleur, entamée en 2018, et qui pourrait bouleverser en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir. Pour les communes, le deuxième tiers de la réforme de la taxe d'habitation, sous forme de dégrèvement, poursuit la suppression de la taxe d'habitation.
- La promesse de campagne d'Emmanuel Macron figure, en effet, bien dans le PLF 2019 avec pour les foyers concernés (80% des ménages au niveau national, 92% à Sin le Noble) par la suppression qui bénéficieront d'un dégrèvement de 65% de la taxe contre 30% en 2018. C'est donc l'État qui se substitue aux contribuables pour payer la taxe.
- Hormis la taxe additionnelle sur les droits de mutation en baisse pendant plusieurs années et pour laquelle il est possible d'espérer une hausse en raison de reprise du marché immobilier, les autres impôts et taxes ne devraient pas enregistrer d'augmentation significative. L'évolution des droits de mutation (+ 9,3% en 2016, + 16% en 2017) illustre la dynamique actuelle sur notre ville.

- En effet, la seule variation devrait être la résultante de la variation des bases car l'équipe actuelle souhaite poursuivre sa politique de stabilité fiscale afin de continuer à protéger nos populations déjà touchées par la hausse des impôts décidée au niveau supra communal depuis plusieurs années.
- **La proposition est donc de continuer à ne pas avoir recours pour 2019, comme depuis le début de mandat en 2014, à la solution de facilité d'une hausse d'impôt pour le 6^{ème} budget de l'actuelle majorité.**

Taux d'imposition des taxes directes locales		
	Commune	Moyenne départementale (2015)
Taxe d'habitation	24.95 %	37.66 %
Taxe foncière (bâti)	23.04 %	26.32%
Taxe foncière (non bâti)	51.57 %	54.44 %

- Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'appliquera sur les bases 2019 n'est pas connu à ce jour. Depuis 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Selon les prévisions récentes de la Banque de France, l'inflation serait en baisse pour 2018 et devrait atteindre 2,1% en moyenne annuelle. Néanmoins, toujours selon la Banque de France, l'inflation avait atteint un pic lors de l'été 2018 et redescendrait à 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020.

Stabilité de la DGF, incertitude sur la réforme de la taxe d'habitation tellement importante pour les finances communales, la forte baisse des aides à l'emploi, la disparition du fond d'amorçage des rythmes scolaires, la stabilité des taux d'imposition souhaitée pour protéger nos concitoyens une année supplémentaire... autant de constats objectifs que l'année sera une nouvelle fois très difficile en termes de recettes. A l'exception de la comptabilisation de recettes DDU et DPV, inscrites en fonctionnement mais qui financent des dépenses de la section d'investissement (Matisse, salle de sport Curie, école de musique...).

A 2 – LES DEPENSES

- L'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 sera une nouvelle fois particulièrement difficile à atteindre en 2019 du fait de la reprise de l'inflation de l'ordre de 2% au niveau international. Et ce d'autant plus que ce sont les prix des énergies qui flambent et que les communes sont très exposées à cette inflation. A cela, il convient d'ajouter des décisions gouvernementales qui impactent le chapitre 012 qui représente toujours une part conséquente du budget communal. Avec plus de 11 millions d'euros, les frais de personnel représentent, en effet, plus des deux tiers du budget communal et la reprise du protocole PPCR pèsera sur les finances locales tout comme le surcoût lié à la disparition des emplois aidés ...
- Pour beaucoup de communes confrontées à la baisse des dotations et à la hausse des charges, les subventions aux associations constituent une variable d'ajustement. Ce n'est pas le cas à Sin le Noble où le soutien au tissu associatif est une priorité municipale qui se traduit par la sanctuarisation et même si possible une légère hausse du budget des subventions aux associations.

A 3 – CONCLUSIONS SUR LA SECTION FONCTIONNEMENT

- Avec des recettes contraintes conjuguées à des dépenses en tension sous le double effet d'une reprise de l'inflation et d'une hausse imposée du principal chapitre de dépenses qu'est le chapitre 12, la tension sera, une nouvelle fois, maximale sur la section fonctionnement en 2019. La vigilance devra être permanente pour éviter l'effet ciseau entre des dépenses en hausse et des recettes stables voir en baisse.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B 1 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le virement de la section de fonctionnement sera sous tension du fait des contraintes qui pèseront sur la section de fonctionnement et qui ont été décrites précédemment.

Tous les efforts seront évidemment mobilisés afin de maintenir le montant de ce virement.

- Le poste « produits de cessions » sera en nette baisse par rapport à 2018, année exceptionnelle en raison de la vente du foncier le long de la rocade jouxtant le complexe Mercier pour une somme de 1,3 million d'euros.

- Au niveau des subventions d'investissement, le projet de loi de finances prévoit la stabilité des dotations de soutien à l'investissement à 2,1 milliards dont 1,8 pour le bloc communal : 570 millions pour le Fond de Soutien à l'Investissement Local, 150 millions pour la Dotation Politique de la Ville et un milliard pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- La ville qui a du faire face, depuis 2014, à un pic important de dépenses ANRU inscira, en 2019, les soldes des subventions correspondantes au financement d'une partie de ce programme.
- Comme depuis 2014, la municipalité poursuivra évidemment sa recherche de financement auprès des différents financeurs potentiels : CAF, Département, Région, CAD, Europe...
- Au niveau de l'endettement, comme évoqué précédemment, les ratios de la ville sont bons en la matière et grâce au redressement des finances communales engagé depuis 2014 permettent la confiance retrouvée auprès des banques.

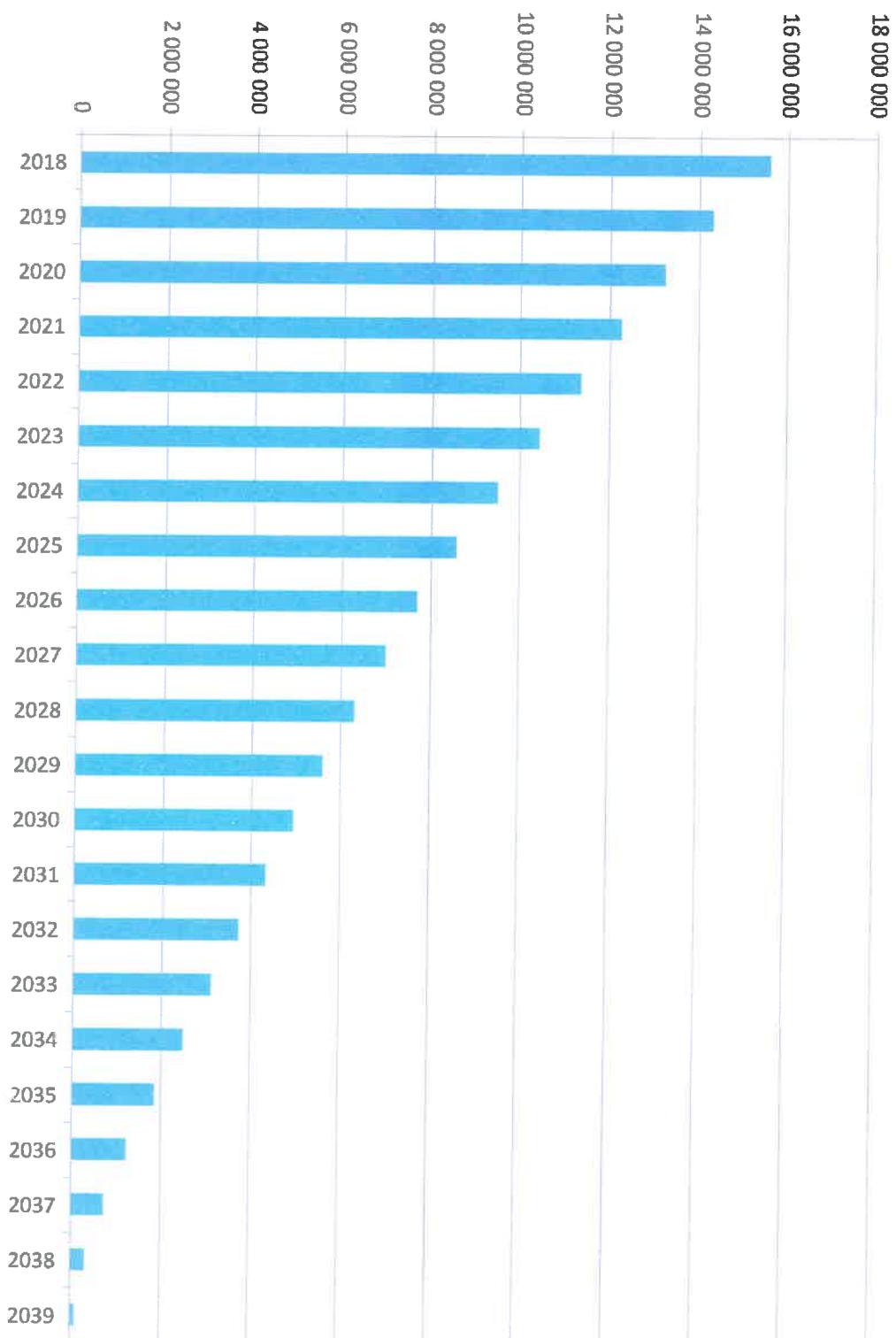
Cela constitue une excellente nouvelle car la nouvelle doctrine en matière d'orthodoxie budgétaire est de lutter contre l'endettement excessif des collectivités. L'article 24 du projet de programmation budgétaire pour 2018 contenait une nouvelle règle d'or sur l'investissement. Celui-ci voulait fixer entre 11 et 13 ans le plafond de capacité de désendettement.

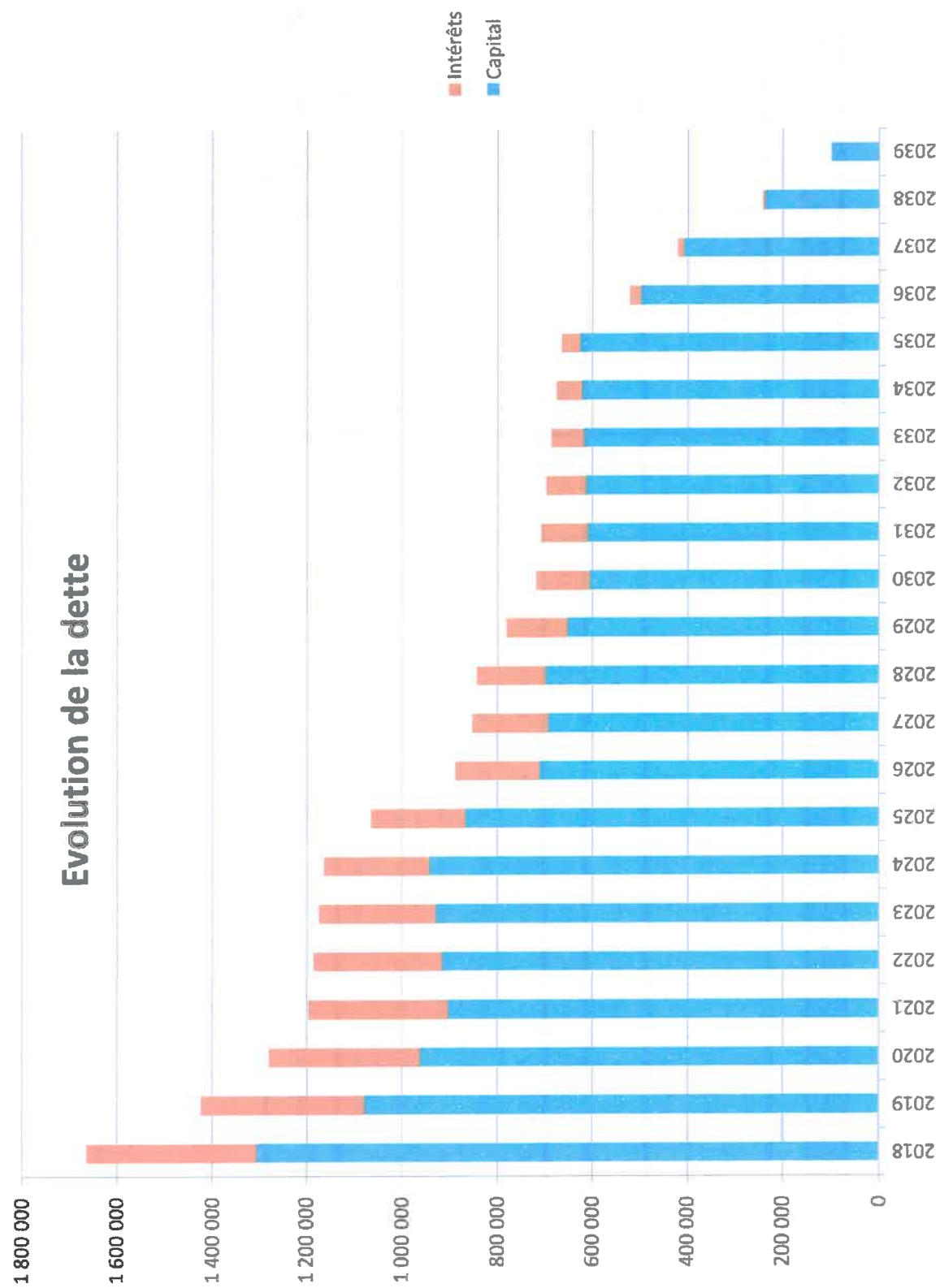
La conjonction de taux historiquement bas avec la confiance retrouvée des banques, une capacité d'endettement régénérée et surtout des besoins importants en matière d'investissement laisse à penser qu'il est particulièrement opportun d'avoir recours en 2019 au levier de l'endettement. Et surtout si l'investissement réalisé demain permet une économie de fonctionnement après demain (informatique/téléphonie, éclairage public, performance énergétique, économie de locations...).

Au-delà d'une capacité de désendettement très faible de moins de 5 ans, la dette par habitant s'élève au 31/12/2018 à environ 900€ en de ça de la moyenne de la strate (960€). La ville pourrait aussi emprunter quasi 1,9 million en 2019 tout en restant dans les ratios. Une telle somme pourrait être inscrite au budget primitif sans obligatoirement être activée comme en 2018 où la ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

Etat de la dette par tiers					
Tiers	Capital restant dû au 01/01/2019	Capital	Intérêts	Annuité	
Caisse Dépôts et Consignations	4 555 887,70	242 267,85	83 910,77	326 178,62	
Caisse Régionale Crédit Agricole	318 557,58	13 284,47	12 074,21	25 358,68	
Caisse d'Epargne	3 479 182,28	365 949,04	129 970,93	495 919,97	
Crédit Local de France	1 040 938,49	136 172,15	29 009,61	165 181,76	
La Banque Postale	1 850 000,00	100 000,00	26 825,00	126 825,00	
Société Générale	3 057 171,25	221 003,02	64 072,11	285 075,13	
Totaux	14 301 737,00	1 078 676,53	345 862,63	1 424 739,46	

Profil extinction de la dette





B 2 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses contraintes sont nombreuses en raison du projet de rénovation urbaine et du stock de projets non réalisés mais financés pour partie. A cette situation à laquelle l'équipe actuelle est confrontée depuis l'élection de 2014, il convient d'ajouter les dépenses liées à l'accessibilité dans le cadre de l'ADAP 2016-2025.

- 1 – Point sur les engagements pluriannuels de la collectivité**
- La Rénovation Urbaine

DEPENSES		Coût initial ht	Coût initial ttc	Alloqué 2016	consommé à fin 2016	RAR 16	Inscription nouvelle 2017	Alloqué 2017	consommé à fin 2017	RAR 2017	Inscription nouvelle 2018	Réalisé 2018
Aménagements publics	Phase 1 des aménagements	2 084 386,00	2 501 263,20	65 000,00	23 600,00	41 400,00	0,00	41 400,00		41 400,00		
	Création de l'axe structurant	2 143 678,00	2 572 413,60	1 671 616,00	0,00	1 000 000,00	1 096 484,40	2 096 484,40	60 643,87	2 035 840,53	410 000,00	1 096 922,78
	Création de la rue des 800	300 000,00	360 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	104 775,60	344 775,60	368 203,36		100 000,00	20 857,59
	Phase 2 des aménagements	1 387 503,00	1 665 003,60	1 300 000,00	563 174,00	300 000,00	436 826,00	736 826,00	177 687,53	559 138,47		31 578,38
	Démolition groupe scolaire	455 357,00	546 428,40	500 000,00	297 222,00	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00	120 000,00	
Equipements Publics	Groupe scolaire	10 741 288,00	12 889 545,60	435 000,00	258 255,16	176 744,84	0,00	176 744,84	20 517,11	156 227,73		
Ingénierie	Mission urbanisme coordinateur	246 887,00	296 264,40	25 000,00	2 264,79	25 000,00	0,00	25 000,00	20 435,90	4 564,10		38 927,81
	Subvention Norevle lot rf	68 504,00	68 504,00	68 504,00	0,00	68 504,00	0,00	68 504,00	0,00	68 504,00		
	Subvention Partenord lot rc	165 650,00	165 650,00	165 650,00	0,00	165 650,00	0,00	165 650,00	0,00	165 650,00		
Autres opérations	Subvention Partenord lot rfe	367 082,00	367 082,00	367 082,00	0,00	367 082,00	0,00		0,00	367 082,00		
Total		17 960 335,00	21 432 154,80	4 837 852,00	1 144 515,95	2 409 380,84	1 638 086,00	4 047 466,84	647 487,77	3 423 406,83	630 000,00	

RECETTES

	Nom de l'opération	Montant perçus	Montant à percevoir	Alloué 2016	Perçu 2016	RAR 2016	Inscription Nouvelle 2017	Alloué 2017	Réalisé 2017	RAR 2017	Inscription Nouvelle 2018	Réalisé 2018	Inscription Nouvelle 2019	Inscription Nouvelle 2020
Aménagement public	Phase 1													
	ANRU	51 667,18	292 780,71	292 780,71		292 780,71		292 780,71		292 780,71				
	Création dell'axe structurant													
	vente charge foncière 1 -	0,00	71 267,40			0,00		0,00						
	Création de l'axe structurant													
	Vente charge foncière 2 -	0,00	195 286,60			0,00		0,00					195 286,60	
	Création de l'axe structurant													
	ANRU	158 330,00	897 203,98	316 710,34		316 710,34	183 289,66	500 000,00		500 000,00			200 000,00	197 203,98
	Création de la rue des 800													
	ANRU	25 304,55	82 695,45	82 695,45		82 695,45		82 695,45		82 695,45				
Equipements publics	Phase 2 des aménagements													
	ANRU	129 135,82	561 081,54	251 081,54	64 974,07	186 107,47		186 107,47		186 107,47				
	Région			310 000,00	136 146,32	173 853,68		173 853,68		173 853,68				
	Démolition groupe scolaire													
	ANRU	74 814,17	38 111,76	38 111,76		38 111,76		38 111,76		38 111,76		37 255,11		
Ingénierie	19.1. Groupe scolaire													
	Région+Etat+Département+CAF	4 751 494,80	1 776 936,20	1 162 000,00	42 000,00	1 120 000,00		1 120 000,00	1 153 048,86	-33 048,86				
	Mission urbaniste													
	Coordonnateur													
	ANRU	79 950,70	43 492,60	43 492,60		43 492,60		43 492,60	13 169,18	30 323,42			28 492,60	
	OPC U													
	ANRU	63 916,01	36 005,24	36 005,24	35 980,04			0,00						
	Mission Communication													
	ANRU	22 501,00	2 499,00	2 499,00		375,00		375,00		375,00				
	Mission Concertation : mise en place comités de quartier													
	ANRU	16 186,97	3 813,03	3 813,03		0,00		0,00						
	Chargé de mission volet social (1 ETP)					0,00								
	ANRU	98 236,86	11 600,14			0,00	11 600,14	11 600,14		11 600,14				
Total global		5 471 538,06	4 012 773,65	2 539 189,67	279 100,43	2 254 127,01	194 889,80	2 449 016,81	1 166 218,04	1 282 798,77	0,00		423 779,20	197 203,98

- Le stock de projets

Projet	Coût HT	Coût TTC	Type de Financement	Montant subv
Réhabilitation Matisse	1 310 000,00	1 572 000,00	DDU 2013 FSL 2016 CAF 17	552 016,00 288 200,00 50 000,00
			PTS 2017	76 784,00
Réaménagements urbains dans les quartiers	308 418,92	370 102,70	FITA 2015	150 000,00
dont tracage signalétique	57 797,70	69 357,24	réalisé ttc	22 408,26
dont élagage végétalisation	120 840,22	145 008,26	réalisé ttc	55 082,06
dont cily stade	85 693,00	102 831,60	réalisé ttc	132 964,48
dont création espace vert à la montée	44 088,00	52 905,60		
Réaménagements urbains dans les quartiers	100 031,00	120 037,20	DSDT 2016	50 015,00
dont parking école de la sucrerie	26 665,00	32 088,00		
dont projet place Robespierre	73 366,00	87 948,00		
Rénovation de l'isolation thermique de l'école Joliot Curie	150 000,00	180 000,00	DDU 2015	120 000,00
Plantation participative d'essences locales	23 813,00	28 575,60	TEPCV 2016	19 050,40
Rénovation éclairage salles de sports	50 415,71	60 498,85	DETR 2016	12 603,93
Réhabilitation salle de sports Joliot Curie	880 500,00	1 056 600,00	DPV2016 PTS 2017	531 192,00 85 158,00
Plan de rénovation multi-accueil	236 650,00	283 980,00	CAF 2017	189 320,00
Création salle repas et local stockage	158 880,00	190 656,00	CAF 2017	127 104,00
Restauration des abats son église St Martin	87 479,00	104 974,80	DETR 2017	17 495,80
Aire de jeux aux Epis		0,00	DSDT 2017	20 990,00
Orgues Saint Martin	26 804,00	32 164,80	Réserve Parlementaire	10 000,00
Voirie rue Edouard Vaillant	42 462,00	50 954,40	Réserve Parlementaire	15 000,00
Voirie rue Ghesquière			Réserve Parlementaire	20 000,00
Réhabilitation et extension Ecole de Musique	833 334,00	1 000 000,80	DPV 2017	478 073,00
Travaux de mise aux normes de sécurité dans les écoles	263 072,18	315 686,62	DSIL 2018	78 922,00
Mise aux normes assainissement	74 333,00	89 200,00	CAD Agence de l'eau	24 000,00
Aide infiltration eau parking Lemette	164 514,00	197 417,00	CAD Agence de l'eau	13 098,00
Parking rue Anatole France, rue du 8 mai et rue Lamendin-Sembat	1 114 006,00	1 36 807,20	DSDT 2018	57 003,00
Complexe sportif Jean Mercier	1 000 000,00	1 200 000,00	DPV 2018	424 954,00
Création studio enregistrement	19 167,00	23 000,00	CSF	10 000,00
Création studio enregistrement			Région	8 000,00
Aménagement parking	212 603,00	255 123,60	Aide Aménagement trottoirs	7 855,00
NPNRU	84 250,00	101 100,00	NPNRU	0,00
Total	6 549 182,73	7 859 018,28		3 647 288,93

• L'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)

Nom de l'établissement		Actions		Coût initial HT en €		2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
ERP 1	Salle Henri Martel			53 326	25 530	27 796								
ERP 3	Eglise Marcia Casares			14 387		14 387								
ERP 4	Restaurant La Nivada et Claps			79 502	2 180	77 722								
ERP 5	Salle Romy Couture			15 514	2 900					12 714				
ERP 7	Hôtel de ville			182 503	10 950					171 553				
ERP 8	Espace Isabelle Auffaisier			48 875	1 950				47 525					
ERP 9	Espace Aragon			81 282	3 220								78 652	
ERP 10	Maison petite enfance Pierre Parrot			46 368	1 100					36 470			45 268	
ERP 11	Ecole maternelle Joël Curie			36 720	250					28 115				
ERP 12	Ecole maternelle Suzanne Lunoy			29 015	900									
ERP 13	Ecole primaire Médiane			18 377	3 420	14 957								
ERP 14	Ecole maternelle et primaire Paul Langevin			43 827	6 160									
ERP 15	Ecole maternelle et primaire Jean Jaurès			114 092	7 360				106 732					
ERP 17	Pledho Tourevoil			87 918	4 430	83 488								
ERP 19	Ecole primaire Suzanne Lunoy			79 526	0 460			73 146						
ERP 20	Ecole primaire Camot			77 572	5 520								72 052	
ERP 21	Ecole maternelle et primaire La Suzanne			144 199						144 199				
ERP 22	Ecole maternelle et primaire Roger Salengro			78 062	9 180					68 882				
ERP 24	Bibliothèque Méliès			25 703		25 703				83 243				
ERP 25	Stade Bassament			86 043	2 860			105 090						
ERP 26	Salle Martial			105 030										
ERP 27	Salle de sport Delaune			94 024						94 024				
ERP 28	Salle de sport Marcel Cerdan			45 184	4 340						40 844			
ERP 29	Maison des associations Collette			25 829	10 840							14 989		
ERP 30	PMI et consultations nourissons			66 723	1 950						65 373		0	
ERP 31	CCAS			71 828	570							71 248		
ERP 32	Club house tennis			14 962	1 950							13 012		
ERP 33	Local des jeunes "FAITHS888"			16 767								16 767		
ERP 34	Bâtiment association école "La Suzanne"			12 643	1 440							11 003		
ERP 35	Services techniques municipal			4 428					4 428					
ERP 36	Pole scolaire (ancien CCAS)			3 830									3 830	
ERP 37	Office municipal du sport (OMS)			6 406	1 400								5 006	
ERP 38	Secours catholique			6 210									5 210	
ERP 40	Perceptron (trésorerie)			16 871		16 871								
ERP 41	Tir à l'arc et bâtiment entraînement			1 150								1 150		
ERP 42	Boulevard			1 035								1 035		
ERP 43	Chalet en dur (terrain de bouliste)			17 400	1 100					16 300				
ERP 44	Point rencontre emploi et cybercentre			6 279	1 540							4 739		
ERP 45	Anciens locaux ANRU			28 233								28 233		
ERP 46/47	Ancien bâtiment SIRFAG			50 083	4 120				45 963					
ERP 48	Sanitaire			748					748					
ERP 52	Stade Bassament			7 498										
ERP 53	Cimetière du centre			153 755					153 755					
ERP 54	Cimetière du nord			332 695										332 695
ERP 55 à 61	Aire de jeux			18 423										18 423
Total HT en euros :				2 481 124	122 290	246 535	192 962	269 149	340 160	340 473	182 153	296 434	38 423	951 238

Année de réinvestissement	Actués	Coût moyen HT en €	2015/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	ANNEES DE MISE AUX HONNEURS
ERP 2	Compteur sportif Jean Mercier	322 671	4 650		119 161							2 017
ERP 6	Eglise Saint Martin	19 807	2 550				17 357					2 018
ERP 16	Salle de sport Joliot Curie	44 448	1 100	43 348								
ERP 18	Chevre municipale Françoise Dolbo	47 978	1 700	46 278								
ERP 23	Ecole de musique Claudine Colinet	34 732	4 730					10 002				
ERP 30	Alence sportive Tys Epi	13 593			13 593							
ERP 49	Ecole maternelle Henri Mathias	74 696							74 696			
ERP 50	Gymnase Fernand Roussier	73 924	1 100						72 824			
ERP 51	Salle de danse	21 476								21 476		2 018
	TOTAL HT en euros :	483 432	15 678	89 626	131 774	0	17 357	10 002	147 520	21 476		
	TOTAL INITIAL DE L'AD'AP HT en euros :	2 884 550	137 968	286 161	324 394	352 149	377 945	390 473	329 624	314 180	351 138	

Travaux de mise aux normes réalisés.

2 – Les autres projets d'investissement

Une part substantielle des dépenses pour l'année 2019 sera évidemment fléchée sur les projets sur lesquels la ville a pris des engagements et a reçu des financements : NPNRU, déficit de l'écoquartier, Matisse, accessibilité, salle de sports Joliot Curie, école de musique, place Robespierre, aire de jeux des Épis, Multi Accueil, complexe Mercier, église Saint Martin, ...

En ce qui concerne les autres projets d'investissement,

- Le plan de reconquête des voies sera une nouvelle fois une priorité. Le budget consacré à cette thématique sera donc maintenu à un niveau élevé afin de permettre la réalisation de voiries coupées que les finances communales ne pouvaient supporter en début de mandat.
- L'effacement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public d'une ou deux rues seront étudiés.
- Une réflexion sera menée pour l'opportunité de travaux de renouvellement des mobiliers urbains (poubelles, bancs, barrières, ...) et de la signalisation directionnelle sur l'ensemble de la ville.

- L'acquisition du LIDL qui permettrait de régler des difficultés de stationnement d'un quartier en offrant la possibilité de doter la commune d'une nouvelle salle pour une éventuelle maison de quartier et une salle de sports pourrait être réalisée en 2019. Il en est de même pour le projet de création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare pour lequel un groupe de travail avec les services de l'État, la Région, la CAD a été créé et qui pourrait aboutir à l'acquisition en 2019 du foncier auprès de la SNCF avant les travaux en 2020 – 2021.
- Des travaux de mise aux normes (incendie, électricité, assainissement) devront encore être réalisés en 2019 au niveau des bâtiments communaux pour rattraper le retard conséquent pris depuis de nombreuses années en la matière notamment au niveau des écoles qui sont particulièrement concernées et pour lesquelles la commune a obtenu une subvention au titre de la DSIL.
- Des investissements permettant une optimisation de gestion et des économies de fonctionnement ainsi qu'une amélioration du service public devront être envisagés : achat de véhicules pour faire face à un parc en très mauvais état, informatique – téléphonie complètement obsolète.
- Après la phase d'études et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre en 2018, le déploiement de la vidéoprotection devrait débuter fin 2019 après l'obtention des autorisations préfectorales. Des investissements seront prévus en matière de sécurité routière.
- La volonté de reconquête des friches qui s'est déjà exprimée au niveau de la maison en entrée de ville rue de Loffre, des garages du Bivouac, de la rue de Nantes, de la Cité Courtecuisse, du délaissé le long de la voie SNCF rue Maurice Mahieu, de la rue Lemette, de la cour de l'ancienne école de la Sucrerie ou de la place Robespierre sera poursuivie avec une création de parkings à l'angle des rues Sembat – Lamendin, Anatole France – 08 mai 1945 ainsi que face au cimetière rue Lamendin et à d'autres endroits actuellement à l'étude et pour lesquels la commune a obtenu des financements de la région et du département.
- Le plan de rattrapage en termes de dotation des services municipaux en équipements nécessaires au service public sera poursuivi et ce notamment pour la propreté urbaine.
- Au niveau des cimetières, après une colonne du temps et 40 cases de columbarium en 2018, la création d'un puits de dispersion supplémentaire est envisagée au niveau du cimetière des crêtes.
- Une réflexion sur une accélération du plan de rattrapage du conséquent retard en matière d'égage et d'abattage devra être menée et pourrait aboutir à une hausse du budget y relatif.
- Le site internet de la commune sera revu début 2019.
- La restauration des orgues de l'église Saint Martin pour lesquels des réserves parlementaires avaient été obtenues devra commencer avant le milieu de l'année.
- Le plan de renouvellement des instruments de l'école de musique qui datent de 1984 sera poursuivi après le premier remplacement d'un piano voici une année.

